

WOMEN'S XV's RUGBY NATIONAL TEAM



2013 YEARLY PLAN



OUTLINE

1. Introduction & Basic Information
2. Objectives 2013
3. Camps & Matches 2013
4. Long Term Objectives
5. Needs





1. INTRODUCTION & BASIC INFORMATION

The Women's XV's Rugby National Team has been playing under the FSR since September 2011. Before that, it existed as a select side playing under the banner of the NSRV. The team has an undefeated record of two wins in two IRB test matches against Belgium and Finland. Other wins for the team include a victory and a second place at the Ghent international XV's tournament as well as two wins and two losses against Monza, Northern Italy's women's rugby powerhouse.

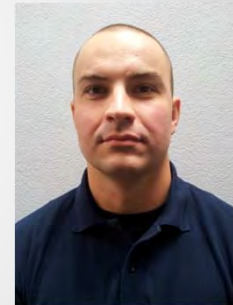




1. INTRODUCTION & BASIC INFORMATION

Coaches:

- Veronika Mühlhofer
✉ veronikam@millionsports.com
☎ +41 (0)78 685 0271
- Vincent Prébandier
✉ vprebandier@gmail.com
☎ +41 (0)79 297 4389



Manager:

- Carolin Reischauer
✉ creischauer@me.com
☎ +41 (0)78 936 8808





2. OBJECTIVES 2013

- Work with core team of 30 players to raise level of play and fitness. Allow core team to gather international XV-a-side playing experience together.
- Dispute three to four IRB test matches.
- Expand team staff from three to five to include: two coaches, one manager, one physiotherapist and one conditioning coach.
- Expand player pool through open camps and training days to include and foster new talent in the country.





3. CAMPS AND MATCHES 2013

- March 2: Warm-up game and preparation camp against Monza in Bellinzona, Switzerland.
- April 13: IRB test match and Jacques Rogge Trophy against Belgium in Nyon, Switzerland.
- June 22: Preparation camp for the IRB test match against Czech Republic, location TBD.
- June 29: IRB test match against against Czech Republic, Prague, Czech Republic.
- July 6: Test match against Germany (TO BE CONFIRMED).
- Sept. 2013: Training day, exact date and location TBD.
- Oct. 2013: Training camp and preparation camp for IRB test match against Czech Republic, Magglingen, Switzerland.
- Nov. 16: IRB test match (return) against Czech Republic in Switzerland (TO BE CONFIRMED).



4. LONG-TERM OBJECTIVES

- Enter into FIRA XVs European Women's Championship, in the future.
- Enter into existing Women's European Trophy.
- Keep working with core team to improve level of play and fitness of individuals and the team.
- Dispute four to five IRB test matches per year.
- Expand player pool through open camps to include and foster new talent in the country.
- Expand the number of players to create two Women's XVs National Teams: an A-side and a B-side (development) team.





5. NEEDS

- Financial support according to 2013 budget as submitted to FSR.
- Team gear (ordered in March 2013 through Ozstyle).
- Equipment: balls, cones, bibs, tackling shields, rubber bungees.



WOMEN'S XV's RUGBY NATIONAL TEAM





SWISS WOMEN'S
SEVENS RUGBY

2013_PLAN





CONTENTS

_History	2
_Introduction	3
_Plans	4
_Needs	5
_Summary	6





HISTORY

Women's Sevens Rugby started 2003 at a first official European Championship in Lunel, France. Twelve Teams made it happen that the Tournament started successfully and continued ever since.

Switzerland was one of these participants and won the 3rd place.

Ten years later 36 Teams divided in 3 Divisions make it an exciting competition in Europe and a great challenge on a high performance level for attempting the Olympic Games in 2016 and 2020.

Last year Switzerland tried to find its place in the Top 12 Division.

Many Players but also non professional Coaches and Managers helped and guided the amateur Swiss National Team through the past. In the last 5 years the continuity was based on a stable Coaching Team that prepared the Team in the best possible professional environment and with a best possible professional physical preparation.



SWISS WOMEN'S
SEVENS RUGBY

INTRODUCTION

HEADCOACH | since 2009

_Petra Tretter | p.tretter@gmx.net | 078 801 45 25



MANAGER | since 2011

_Daniela Pokorny | daniela.pokorny@gmx.ch | 076 564 23 46



CoCOACH | 2009 - 2013

_George Lucas



PHYSIO | since 2010

_Cynthia Munsterman | cynthia.munsterman@yahoo.co.uk



FITNESSCOACH | since 2011

_Moritz Furrer | moritz@crossfitzuerich.ch

ASSISTANCE | 2008, 2012

_Michèle Hürlimann | misch.ch@gmx.ch

REFEREE | since 2011

_Sarah Winiger | sarah@winiger.net





SWISS WOMEN'S
SEVENS RUGBY

PLANS

SHORT TERM PLAN

- _20.04.13 Trainingsday
- _12.05.13 Trainingsday
- _29.05.13 Fitness Test PHASE 3
- _16.-20.05.13 Amsterdam Sevens preparation Tournament
- _02.06.13 Trainingsday
- _07.-09.06.13 European Championship Prague

MIDDLE TERM PLAN

- _buildup U 21 Team / National Team B-Side
- _Senior Team steady performance in Division A / Top 12

LONG TERM PLAN

- _buildup U 18 Team
- _Senior Team consistency in Top 12 Division
- _European Championship in Switzerland
- _250 Women Rugby licences





SWISS WOMEN'S
SEVENS RUGBY

NEEDS

TECHNICAL NEEDS

- _Material (balls, bibs, cones), Pitches, Equipment (rain jackets, t-shirts)
- _Women's Rugby web presentation platform
- _Video analysing computer equipment

FINANCIAL NEEDS

- _for Tournaments, Camps, Trainingsdays, Fitness programs

STAFF

- _specialised Sevens Rugby CoCoaches





SUMMARY

To set up Rugby Sevens or female Rugby in general it needs a founded and professional structure in Switzerland that involves a masterplan in recruiting young women and girls from schools and Universities accompanied by good teamwork between the already existing Rugby School a.c. Academies.

For a successful maintenance it needs a lot of volunteering work and dedication for the Sport Rugby and especially for the female Rugby.

Find more about the Nationalteams on

FACEBOOK

<http://www.facebook.com/pages/Swiss-Womens-Rugby/>

WEBSITES

www.womensrugby.ch

<http://de.suisserugby.com/dtn/7-selection-femmes/7>



Petra Tretter Headcoach

ANNEXE J

RAPPORT ANNUEL 2012 DU RESPONSABLE DES COMPETITIONS

As you have witnessed recently, Swiss weather has played havoc with our official calendar. Season 2012-13 will not be remembered for the sporting results on the field but more for the huge amount of postponed or cancelled games due to bad weather. Recent example is the snow closing fields mid-April and even rain closures in May due to severe weather. This is definitely an unusual trend or Switzerland is just the wrong place to be at the moment. But our jobs are not to predict the weather, so we just have to work with it and rely on the goodwill from all the clubs.

Without help from the weather gods, we will be unable to play organised rugby properly in Switzerland. That is a fact. So going forward rules for postponements will be stricter and you will be expected to travel to the opponent should his field be available and yes you will risk a forfeit if you do not attempt to find an alternative. These adopted rules have been included in the revised competition regulations proposed by the FSR. So read them carefully and make sure you are aware of your obligations.

2013-14 we will try to stabilise the calendar a little to allow for more alternative dates to be available. Remember, nothing is stopping you moving games forward if you so can. We will also review club needs carefully and plan accordingly. (take into consideration the location of the pitch, general weather and playing season in relation)

I hope this will cover most of your concerns, I wish you a wonderful summer and a good playoff season!

Kind Regards

ANNEXE K

RAPPORT ANNUEL 2012 DE LA COMMISSION TECHNIQUE DES ECOLES

Objectifs 2013

- Consolider et rendre crédible les championnats U16 et U18
- Renforcer la structure CTE notamment au sein de NSRV
- Remise à niveau et harmonisation de tous les règlements
- Développement des écoles de rugby au sein de NSRV
- Trouver une formule de jeu pour les U14 en vue d'un championnat pour 2014/2015
- Mise en place de formulaires ad hoc pour les tournois

ANNEXE L

RAPPORT ANNUEL 2012 DE LA COMMISSION DES ARBITRES

The end of my first season as President is coming to a close and I did not realise when I offered to take over from Jean Louis Larigalde how much work is involved.

The volume of emails I receive on FSR referee related issues, compiling the nominations, arranging training courses, attending and running training courses and of course refereeing matches myself, has shocked my Wife and Family in the amount of time I have to dedicate to the FSR.

I have communicated with the clubs via email far more than my predecessors, emailing information about referees, IRB law changes and any information I think they should be aware of in order to help the referee/club relationship. I do understand that my inability to speak French may be an issue for some Presidents, but I manage very well using "Google translate" its brilliant and helps me understand French or German emails, I recommend Google translate to everyone. As always I apologise to you all for not being able to communicate in French.

I hope you have all noticed how quickly I respond to your emails and questions when you write to me. I am able to check my emails hourly and answer any questions very quickly.

I changed the system when I took over, and now complete the nominations monthly and not week by week as it was in the past. Doing the nominations weekly created far too much work for us all and it didnt give you the clubs the chance to plan in advance of each match. By doing them in monthly blocks you can clearly see who your referee is weeks in advance rather than waiting until a few days before each match.

The nominations of referees has not been without its problems, I have been concerned about the level of availability week by week of the referees. I am used to referees being available virtually every week during the season but that doesnt seem to happen in Switzerland. Some weeks having too many referees, and other weeks too few. My apologies to any club who suffered due to this.

Despite the problem with referee availability, the general percentage of match coverage by referees is running at 95% which given the fluctuations in referee availability is not bad, its not perfect, my goal for next season is to improve this to 98% I dont think we can ever achieve 100% as emergencies always occur and a referee will drop out at the last minute due to illness or Family issues, but I will try.

This year I had 9 new referees from clubs, they have all now completed an LCA training course and are licensed to referee. However with the exception of 2, 7 said they do not wish to become full time referees, and only wish to "help" their clubs and referee the minimum number of matches.

I am hoping they change their minds once they start to referee and enjoy it so much they will decide to referee regularly.

The Referee protocol introduced at the start of the season has been disappointing. Many clubs have not phoned or emailed their nominated referee prior to each match. I am convinced that those clubs who do this benefit with a better relationship on match days. It does not take long to check with the referee prior to the match its good protocol, not all referees know where your ground is situation, so please call them 48 hours before a match.

I look forwards to my second season as President, here are my objectives for 2013/14

1. To improve the overall standard of refereeing.

2. More referee training in 2013/14. Including holding training evenings at club grounds and working with the players.

3. More assessments of referees.

4. To ask all the clubs to provide more referees who want to referee full time. I am not in the position of being able to remove referees who may not be up to the required standard, currently only 38 full time referees.

5. Introduce the "White card" for all technical offenses - this still means a 10 minutes sin bin, but does not incur the fine for the club.

Lets work together to improve the standard of referee in Swiss rugby.

ANNEXE M

RAPPORT ANNUEL 2012 DE LA COMMISSION DE RECOURS

Pendant l'année 2012, la Commission de Recours (CR) n'a traité que 2 cas. La phase de transition que la FSR a vécue dans ses instances dirigeantes, s'est aussi fait sentir au niveau de la CR.

Dans un des cas, le sujet de recours touchait à l'administration et le déroulement du championnat. Selon les règlements en cours, il n'y a pas de recours possible contre les décisions touchant à ces sujets. La CR a donc rejeté ce recours.

Le deuxième cas s'est avéré bien plus difficile, puisque plusieurs points formels, notamment la notification de la sanction au club concernée ne sont pas clairs. La CR n'a toujours pas pris de décision, vu les positions contradictoires et les informations manquantes. La CR va s'efforcer de prendre une décision au plus vite.

L'année 2013 s'annonce comme chargée pour la Commission de Recours. Les 7 recours déjà déposés à cette date contre les décisions de la Commission de Discipline en témoignent. Cette augmentation n'est pas étonnante, vu que la FSR a mis en place de nouveaux règlements, auxquels tous les acteurs doivent s'adapter. Dans ce contexte, les premières expériences montrent que le dialogue entre arbitres, les commissions concernées et les dirigeants des clubs doit être approfondi afin d'augmenter la compréhension des règlements et des buts que la FSR poursuit à travers ceux-ci.

Le président de la CR constate par ailleurs avec inquiétude la tendance accrue des acteurs à recourir à la CR et à mettre en doute les décisions de la FSR en général.



CH-2532 Macolin
OFSPO

Swiss Rugby

Macolin, le 7 juin 2013

Rapport CMO (Chief medical officer) 2012

Chers membres du comité de Swiss Rugby,

Mon implication et intégration au sein de Swiss Rugby n'était pas effective en 2012, et s'est alors limitée à quelques discussions avec les directeurs techniques (DTN) et le CEO. J'ai pu alors prendre connaissance de la volonté de développer un concept de prise en charge des athlètes sur le plan médical, tout en comprenant bien que les priorités se situaient ailleurs dans une période de transition. Nous avons donc décidé de remettre à une période plus propice l'avancement du concept médical, ce qui n'a à ce jour pas pu encore être réalisé. Une des raisons en a été un manque de disponibilité de ma part, cumulant plusieurs casquettes auprès des fédérations sportives de par ma position à Macolin et l'Office Fédéral du Sport.

Une chose est importante à communiquer : à Macolin, nous visons à offrir une prise en charge complète multidisciplinaire aux fédérations avec lesquelles nous travaillons de façon rapprochée, et cela veut dire qu'un contrat est alors établi. Pour les fédérations qui ne sont pas au bénéfice d'un contrat, nous ne pouvons offrir les nombreuses prestations disponibles (tests de performance dans les divers domaines de la physiologie, check de physiothérapie, conseils en nutrition et psychologie du sport). Par contre, pour ce qui est des prestations médicales, je peux organiser certaines prestations ponctuelles ou planifiées. Ceci doit être discuté et nous avancerons prochainement dans cette direction avec les DTN.

En vous souhaitant une excellente réunion à Ittigen le 14 juin, et en m'excusant de ne pouvoir être présent (en raison d'une formation ce jour-même) je vous adresse à toutes et tous mes salutations sportives.

Boris Gojanovic
Médecin Chef Swiss Olympic Medical Center Macolin



Fédération Suisse de Rugby

Kilian Gast - CFO
Rue du Collège 3
1422 Grandson
cfo@suisserugby.com
+41 79 935 36 09

Rapport 2012

Assemblée des Délégués FSR

Grandson, Le 31.mai.2013

Rapport du CFO pour l'année 2012

Le résultat à la **clôture des comptes** au 31.12.2012 nous montre une perte de CHF 35'913.69 sur le budget présenté.

Les recettes « **Clubs** » d'un montant de CHF 294'050.- sont inférieures de CHF 25'450.-. Ce résultat est dû à un nombre inférieur de licences, de forfait de championnat ainsi que CHF 15'000.- en moins dû aux arbitres FSR qui sont passés sous les clubs.

Les recettes « **commissions** » d'un montant de CHF 26'890.- sont inférieures de CHF 3'110.-.

Les recettes « **Sponsoring** » d'un montant de CHF 25'000.- est inférieure de CHF 50'000.- aux prévisions du budget. La raison de cette différence est due au travail sans résultat de la commission de sponsoring en 2012.

Les recettes « **Subventions** » sont inférieures de CHF 24'071.55 par rapport au budget. Il est dû en partie au match annulé en Arménie.

Les charges « **Rugby développement** » d'un montant de CHF 116'366.40 est inférieure de CHF 13'483.60 au budget.

Les charges « **Fonctionnement sportif** » d'un montant de CHF 286'490.83 est inférieur au budget de CHF 1'509.17

Les frais « **administratifs** » d'un montant de CHF 57'186.66 sont inférieur au budget de CHF 46'491.34. Est du en grande partie au budget de la secrétaire que nous n'avons pas prit cette année qui était de CHF 29'808.-.

Les CHF 4'743.75 dans le compte **charges / profits imputables à une autre période** sont des charges imputables à une autre période arrivé en retard.

Processus de facturation

La facturation des « **licences** » pour l'année 2012 s'est déroulée comme pour l'exercice 2011. Un tarif forfaitaire de CHF 40.00 par licence facturé par la commission des licences.

La facturation du forfait « **championnat par ligue** » à été fait à fin mai 2012 par la commission des compétitions.

La facturation des « **arbitres manquants** » a été faite en mars 2013 par la commission des arbitres.

La facturation « **disciplinaire** » à été faite de manière anarchique suite à plusieurs changements de président dans la commission de discipline en 2012. J'ai un bon espoir pour 2013 qui à commencé avec un nouveau président structuré et sérieux.

Comptabilité

J'ai pris mes fonctions de CFO en 24 mars 2012 à l'AD 2012.

Nous avons pris en renfort un comptable externe pour la saisie de la comptabilité ainsi que pour contrôle des coûts et bilan permanent. Cela a pour but de me laisser le temps de faire les contrôles nécessaire et les rappels dans un délai plus court et suivis. Je peux également me focaliser sur la planification et les payements.

Grandson, le 31 mai 2013

Kilian Gast
Chief Financial Officer



CONTAFIN Treuhand und Revisions AG

Hessstrasse 27A Telefon 031 960 14 44
3097 Liebefeld Fax 031 960 14 45

www.contafin-treuhand.ch

MWST-Nr. 264 380

BERICHT

**An die Generalversammlung
des
Schweizerischen Rugby Verbandes**

Als Revisionsstelle des Schweizerischen Rugby Verbandes haben wir die Buchführung und die Jahresrechnung (Bilanz und Erfolgsrechnung) für das am 31. Dezember 2012 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Gestützt auf unsere durchgeführten Prüfungen stellen wir fest, dass

- die Bilanz und Erfolgsrechnung mit der Buchhaltung übereinstimmen
- die Buchhaltung ordnungsgemäss und sauber geführt ist.

Wir beantragen der Versammlung, den Jahresabschluss 2012 zu genehmigen.

**CONTAFIN
Treuhand- & Revisions AG**

H. Keller

Bern, 12. Juni 2013

Jahresverlust 2012 Fr. – 35'913.69
Vereinsvermögen per 31.12.2012 Fr. 47'528.91



Révision des comptes 31.12.2012

Fédération Suisse de Rugby

15.06.2013



	2012	Budget	Dif. CHF
Recettes des clubs	294'050.00	319'500.00	-25'450.00
Commission	26'890.00	30'000.00	-3'110.00
Sponsoring	25'000.00	75'000.00	-50'000.00
Subventions	73'428.45	97'500.00	-24'071.55
Total	419'368.45	522'000.00	-102'631.55



	2012	Budget	Dif. CHF
Rugby Developement	116'366.40	129'850.00	-13'483.60
Spielbetrieb	286'490.83	288'000.00	-1'509.17
Verwaltungsaufwand	56'168.66	103'660.00	-46'491.34
Periodenfremder Aufwand	-4'743.75	0.00	-4'743.75
Total Aufwand	455'282.14	521'510.00	-66'227.86



	2012	Budget	Dif. CHF
Total recettes	419'368.45	522'000.00	-102'631.55
Total charges	455'282.14	521'510.00	-66'227.86
Total	(P) -35'913.69	(G) +490.00	-36'403.69



Balance Sheet 31.12.2012

Fédération Suisse de Rugby

15.06.2013



	31.12.2011
Liquidités	19'744.01
Débiteurs	182'533.65
Actifs transitoires	2'028.05
Total Actifs	204'305.71



	31.12.2011
Créditeurs	72'916.10
Passifs de régularisation	1'000.00
Provisions	82'860.70
Capital propre	83'442.60
Profits (+) / Pertes (-)	-35'913.69
Total Passifs	204'305.71

Jahresrechnung 2012 - vor Revision

Konto-Nr				BUDGET	IST	Différences
				01/2012 - 12/2012	01/2012 - 12/2012	
				CHF	CHF	CHF
Einnahmen Clubs		Recettes Clubs				
3000	Lizenzträge		Licences	112'500.00	106'800.00	-5'700.00
3006	Wettbewerbspauschale Meisterschaft		Forfait compéition championnat: Kurt Kohl	159'000.00	154'250.00	-4'750.00
3010	Fehlender Schiedsrichter		Arbitres manquants	48'000.00	33'000.00	-15'000.00
Total Einnahmen Clubs		Total Recettes Clubs		319'500.00	294'050.00	-25'450.00
Einnahmen Kommissionen		Recettes Commissions				
3100	Disziplinarcommission		Commission de Discipline	30'000.00	26'890.00	-3'110.00
	Rekurskommission		Commission de Recours	-	-	-
Total Einnahmen Kommissionen		Total Recettes Commissions		30'000.00	26'890.00	-3'110.00
Sponsoring		Sponsoring				
3510	Sponsoring David Allen		Sponsoring David Allen	25'000.00	25'000.00	-
3511	Diverse		Divers	50'000.00	-	-50'000.00
Total Sponsoring		Total Sponsoring		75'000.00	25'000.00	-50'000.00
Subventionen		Subventions				
3700	Swiss Olympic Association (SOA)		Swiss Olympic Association (SOA)	3'000.00	-	-3'000.00
3701	IRB (International Rugby Board)		IRB (International Rugby Board)	52'500.00	50'177.70	-2'322.30
3703	Subvention FIRA-AER		Subvention FIRA-AER	42'000.00	23'250.75	-18'749.25
Total Subventionen		Total Subventions		97'500.00	73'428.45	-24'071.55
Total Ertrag		Total des Recettes		522'000.00	419'368.45	-102'631.55

Jahresrechnung 2012 - vor Revision

Konto-Nr			BUDGET	IST	Différences
			01/2012 - 12/2012	01/2012 - 12/2012	
			CHF	CHF	CHF
	Aufwand Rugby Development	Charges Rugby Development			
4000	Staff Nationalmannschaft U16	Staff Equipe Nationale U16	1'750.00	3'430.00	1'680.00
4001	Staff Nationalmannschaft U18	Staff Equipe Nationale U18	3'000.00	3'897.25	897.25
4002	Staff Nationalmannschaft U20	Staff Equipe Nationale U20	5'250.00	4'342.50	-907.50
4003	Staff Nationalmannschaft 15's Senior	Staff Equipe Nationale 15's Senior	12'000.00	9'775.00	-2'225.00
4004	Staff Nationalmannschaft 7's Herren	Staff Equipe Nationale 7's Hommes	2'500.00	2'500.00	-
4005	Staff Nationalmannschaft 15's Frauen	Staff Equipe Nationale 15's Féminines	2'500.00	300.00	-2'200.00
4006	Staff Nationalmannschaft 7's Frauen	Staff Equipe Nationale 7's Féminines	3'250.00	4'000.00	750.00
4007	CTE	CTE	600.00	-	-600.00
4008	Swiss Rugby Development Officer	Directeur Technique National	40'000.00	40'491.20	491.20
4009	Staff Formation		-	1'000.00	1'000.00
4030	Stage Nationalmannschaft 15's Senior	Stage Equipe Nationale 15's Senior	14'000.00	5'377.55	-8'622.45
4031	Stages Nationalmannschaft U16	Stages Equipe Nationale U16	12'500.00	11'565.70	-934.30
4032	Stages Nationalmannschaft U18	Stages Equipe Nationale U18	3'500.00	4'462.00	962.00
4033	Stages Nationalmannschaft U20	Stages Equipe Nationale U20	3'500.00	2'112.75	-1'387.25
4034	Stage Nationalmannschaft 7's Herren	Stages Equipe Nationale 7's Hommes	5'000.00	4'010.00	-990.00
4035	Stage Nationalmannschaft 7's Frauen	Stages Equipe Nationale 7's Féminines	10'000.00	17'543.85	7'543.85
4036	Stage Nationalmannschaft 15's Frauen	Stages Equipe Nationale 15's Féminines	3'000.00	1'558.60	-1'441.40
	Stage Formation	Stages Formation	1'500.00	-	-1'500.00
	Stage Coach 7's Frauen	Stage Coach 7's Féminin	1'000.00	-	-1'000.00
	Ausbildung Schiedsrichter	Formation arbitres	5'000.00	-	-5'000.00
	Total Aufwand Rugby Development	Totale Charges Rugby Development	129'850.00	116'366.40	-13'483.60

Jahresrechnung 2012 - vor Revision

Konto-Nr			BUDGET	IST	Différences
			01/2012 - 12/2012	01/2012 - 12/2012	
			CHF	CHF	CHF
6050	Schiedsrichterkosten	Frais d'arbitrage	60'000.00	54'969.90	-5'030.10
6051	Wäscherei	Laverie	2'000.00	593.00	-1'407.00
6052	Rugby-Material	Coûts équipements	31'000.00	18'747.25	-12'252.75
6053	Pokale, Trophäen	Coupes, trophées	4'000.00	7'387.40	3'387.40
6060	ENC 2B - Schweiz vs. Slovenjen 17.03.2012 in Nyon	CE - Suisse vs. Slovénie 17.03.1012	15'000.00	17'241.55	2'241.55
6061	ENC 2B - Armenien vs Schweiz 14.04.2012 Erivan	CE - Armenien vs. Suisse 14.04.2012 Erivan	30'000.00	3'000.00	-27'000.00
6062	ENC 2A - Schweiz vs Croatia	Suisse - Croatie 03.11.2012	15'000.00	20'210.60	5'210.60
6063	ENC 2A - Netherlands vs Schweiz	Holland - Suisse 17.11.2012	30'000.00	19'134.20	-10'865.80
6064	Crossborder tournament U17	Tournoi Crossboarder U17	20'000.00	17'713.55	-2'286.45
6065	EM U18 Men		30'000.00	23'727.80	-6'272.20
6066	EM U20 Men		25'000.00	23'833.85	-1'166.15
6066	EM 7's Men		6'000.00	52'224.65	46'224.65
6067	EM 7's Women		20'000.00	21'322.08	1'322.08
6068	Women XV Finland vs Suisse		-	6'385.00	6'385.00
Total Spielbetrieb		Total Fonctionnement sportif	288'000.00	286'490.83	-1'509.17

Jahresrechnung 2012 - vor Revision

Konto-Nr			BUDGET	IST	Différences
			01/2012 - 12/2012	01/2012 - 12/2012	
			CHF	CHF	CHF
	Verwaltungsaufwand	Coûts administratifs			
6400	Präsident		-	-	-
6401	Honorar Generalsekretariat	Secrétaire Général: Sébastien Cottreau	27'102.00	23'670.90	-3'431.10
6402	Sekretärin FSR	Secrétaire FSR (projet de prendre une personne)	29'808.00	-	-29'808.00
6403	Chief Legal Officer - CLO		1'250.00		-1'250.00
6404	Rekurs	Recours	150.00	-	-150.00
6406	Marketing / Fundraising / ComCom	Recherche Sponsor: Veronika Muehlhofer 08.12.2012	3'200.00	1'500.00	-1'700.00
6407	Disziplinar	Discipline: Manuel Mouta 08.12.2012	1'000.00	500.00	-500.00
6408	Referees	Arbitre: Malcolm Cotton	1'000.00	-	-1'000.00
6409	Medical	Médical: Boris Gjanovic 01.09.2012	500.00	-	-500.00
6410	Competitions	Compétitions: Kurt Kohl	750.00	-	-750.00
6411	Women	Féminines: Frederique Mayer	500.00	254.50	-245.50
6412	Lizenzkommission	Licences: Luc Nadin 01.09.2012	500.00	499.80	-0.20
6500	Miete FSR-Generalsekretariat		7'200.00	1'942.00	-5'258.00
6501	Bankspesen und Zinsen	Frais de banques et intérêts	500.00	488.87	-11.13
6502	Informatik	Entretien informatiques, appareils, logiciels	2'000.00	1'023.95	-976.05
6503	Sach- und Haftpflichtversicherungen	Assurances choses et responsabilité civile	2'000.00	1'312.50	-687.50
6504	Büromaterial	Matériel de bureau	800.00	1'731.00	931.00
6505	Porti	Port et emballage	500.00	20.00	-480.00
6506	Telekommunikation	Télécommunication	7'000.00	2'995.24	-4'004.76
6507	Homepage FSR	ComCom/Internet	2'500.00	1'667.75	-832.25
6508	Buchhaltung	Comptabilité:	2'400.00	2'400.00	-
6509	Revisionskosten	Fiducière	-	756.00	756.00
6510	Spesen Zentralvorstand	Frais Comité Central	2'500.00	1'681.25	-818.75
6511	Mitgliedschaften	Cotisations FIRA-AER, IRB, Swiss Olympics, autres associations	1'500.00	686.15	-813.85
6512	Marketingaufwand		500.00	5'400.00	4'900.00
6513	Blumen und Kränze		500.00	318.30	-181.70

Jahresrechnung 2012 - vor Revision

Konto-Nr			BUDGET 01/2012 - 12/2012	IST 01/2012 - 12/2012	Différences
			CHF	CHF	CHF
6520	Stage Generalsekretäre/DTN	Stage Secrétaires Généraux	1'000.00	2'122.65	1'122.65
6521	FIRA-AER Kongress	Congrès FIRA-AER	2'000.00	2'817.75	817.75
6522	FIRA-AER Generalversammlung Paris	Assemblée Générale FIRA-AER Paris	2'000.00	950.55	-1'049.45
6523	IRB Generalversammlung	Assemblée générale IRB Dublin	1'000.00	-	-1'000.00
6524	Delegiertenversammlung FSR	Assemblée des Délégués FSR	2'000.00	2'429.50	429.50
	Total Verwaltungsaufwand	Total Coûts administratifs	103'660.00	57'168.66	-46'491.34
	Periodenfremder Aufwand/Ertrag	Charges/Profits imputables à une autre période			
8000	Periodenfremder Aufwand (+) /Ertrag (-)	Charges/Profits imputables à une autre période	-	-4'743.75	-4'743.75
	Total Periodenfremder Aufwand/Ertrag	Total Charges/Profits imputables à une autre période	-	-4'743.75	-4'743.75
	Total Aufwand	Total Charges	521'510.00	455'282.14	-66'227.86
	Gewinn (+) / Verlust (-)	Profit (+) / Perte (-)	490.00	-35'913.69	-36'403.69

Schlussbilanz FSR per 31.12.2012

Clôture bilan FSR au 31.12.2012

Kto.Nr. N° de Cpt	Aktiven	Actifs	
	Flüssige Mittel	Liquidités	
1000	Kasse	Caisse	100.00
1021	Bank Valiant	Banque Valiant	19'279.28
1022	Bank ZKB 03-710.400-04	Banque ZKB 3-710.400-04	364.73
	Total Flüssige Mittel	Total liquidités	19'744.01
1100	Forderungen (Debitoren)	Debitueur	182'318.70
1082	Verrechnungssteuer	Impôt anticipé	214.95
	Total Debitoren	Total débiteurs	182'533.65
1090	Aktive Abgrenzungsposten	Postes actifs de régularisation	2'028.05
	Total Transitorische Aktiven	Total actifs transitoires	2'028.05
	Total Aktiven	Total Actifs	204'305.71

Schlussbilanz FSR per 31.12.2012

Clôture bilan FSR au 31.12.2012

Kto.Nr.	Passiven	Passifs	
2000	Kreditoren	Créditeurs	72'916.10
	Total Kreditoren	Total Créditeurs	72'916.10
2090	Passive Abgrenzungsposten	Postes passifs de régularisation	1'000.00
	Total Passive Rechnungsabgrenzungen	Total Régularisation de factures passives	1'000.00
2095	Rückstellungen für Entwicklungskosten	Provisions pour coûts de développement	82'860.70
2096	Rückstellungen Sozialversicherungen	Provisions pour assurances sociales	-
	Total Rückstellungen	Total Provisions	82'860.70
	Total Fremdkapital	Total capital étranger	156'776.80
2100	Kapital	Capital	83'442.60
	Total Eigenkapital	Total Capital propre	83'442.60
2991	Gewinn (+) / Verlust (-)	Perte (-) / Profits (+)	-35'913.69
	Total Passiven	Total Passifs	204'305.71

ANNEXE P

PRESENTATION DE LA CANDIDATE VERONIKA MÜHLHOFER

I hereby propose myself as a candidate for the position of CEO (General Secretary) of the FSR.

My qualifications include over 15 years of involvement in rugby and over 10 years of professional experience in sports management at national and international level, and can easily be verified in my attached CV.

My goals as CEO of the FSR will include:

- Putting the game of rugby, the sport itself, in the center, as being the main focus and core business of the FSR.
- Overseeing and managing the day-to-day operations of the federation, creating an ideal organizational environment in which to achieve the greatest possible success and progress.
- Improving the FSR's strength and ability to serve the needs of its members by governing the sport and its organization in Switzerland in the best possible way.
- Continuing the task of professionalizing the FSR and the world of Swiss Rugby.
- Supporting the FSR President in his political commitments and in his role as representative of the FSR.
- Supporting the Technical Directors in their work towards development and success from the grassroots level all the way to the elite level.
- Supporting and strengthening the work of all other FSR directors and commissions to help them achieve their goals.
- Strengthening the image and position of the FSR towards outside organizations including: Swiss Olympic, IOC, IRB, FIRA, etc, by increasing collaboration and knowledge sharing with them.
- Creating a knowledge management program inside the FSR to catalogue and preserve the existing expertise and experience within the world of Swiss Rugby.

I have been involved in rugby at all levels for over 16 years, as player, coach, manager, administrator, etc. I have played in the USA, England, Italy, New Zealand, Australia, Fiji, Switzerland. I have won 3 national Championships with Zurich Women's team as player and then as coach. I have caps for the USA U23 National Team. I have helped create and coach the Swiss Women's XV's National Team, and have most recently achieved my IRB Level II Coaching qualification. I am committed to the sport of rugby through and through. This passion, paired with my experience in managing national and international sports federations and organizations, make me an ideal candidate for the position of CEO of the FSR.

ANNEXE Q

MOTION 1 DU COMITÉ CENTRAL : SUPPRESSION DES PLAY-OFFS EN LNA

Le Comité Central de la FSR propose de supprimer les Play-offs de LNA en raison d'un calendrier trop chargé et afin de se donner la possibilité de promouvoir le rugby à 7.

ANNEXE R

MOTION 2 DU COMITÉ CENTRAL : MODIFICATION DU COÛT DES LICENCES

Le Comité Central de la FSR propose de modifier le coût des licences de la manière suivante.

CATÉGORIE	VIEUX / OLD	NOUVEAU / NEW
Joueur/se senior	CHF 40	CHF 50
Joueur/se Junior & Ecole de rugby (U18, U16, U14 et plus jeune)	CHF 40	CHF 25
Joueur/se de structure inscrite que dans le rugby scolaire, universitaire ou corporatif	-	CHF 0
Licences collectives pour le rugby scolaire ou Oldies	-	CHF 0
Xs / Beach / Touch	-	-
Dirigeant	CHF 40	CHF 0
Entraîneur	CHF 40	CHF 0
Arbitre	CHF 40	CHF 0

ANNEXE S

MOTION 3 DU COMITÉ CENTRAL : AUGMENTATION DES INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Aucune indexation n'a eu lieu depuis plus de 10 ans. Les objectifs de cette évolution sont de rattraper une indexation méritée et d'inciter la venue de nouveaux arbitres.

NIVEAU	ACTUELLEMENT	PROPOSITION
LNA	CHF 70	CHF 100
LNB	CHF 50	CHF 60
LNC	CHF 40	CHF 50
LNF	CHF 40	CHF 50
1L	CHF 40	CHF 40
U16 et U18	CHF 20	CHF 40
Coupe sauf finale (50% par équipe)	CHF 50	CHF 80
Arbitre assistant	50%	50%



Fédération Suisse de Rugby
Rue Beau-séjour 15
1003 Lausanne

Le 28 février 2013

Envoi aux responsables de la Fédération Suisse de Rugby, de l'Association Vaudoise de Rugby et des clubs.

Objet : Proposition de réflexion à l'attention des cadres fédéraux et régionaux

Nous souhaitons porter votre attention sur ce que nous estimons être une lacune relative à l'organisation au sein de la F.S.R. et à son action concrète pour répondre au devoir de préservation des intérêts de notre sport. Cela peut porter préjudice à la pérennisation des structures fragiles du tissu associatif de terrain telle que la nôtre.

Nous espérons ainsi vous encourager à une réflexion sur la mise en place d'une vraie gestion des ressources humaines dans le cadre éventuel d'une nouvelle commission fédérale par la mise en lumière d'une très mauvaise expérience au cours de ces derniers mois et qui continue aujourd'hui d'impacter négativement le développement de notre activité. La formation de nos jeunes n'a jamais été aussi menacée de disparition.

En l'espace de 3 mois, notre jeune école a subi les effets négatifs d'une double démission à des postes clé dont les raisons sont en lien direct avec l'attribution de missions pour le compte de la Fédération.

La présidence. La F.S.R. avait mandaté 4 ans plus tôt Vincent Ducros, pour réactualiser l'organe officiel de communication, le site internet www.suisserugby.com, dans le cadre de la Commission de Communication. Après l'excellente collaboration avec Sébastien Cottreau dans un contexte difficile, un constat : non remplacement de poste et absence d'anticipation sur une activité excessivement dépendante de ses compétences et disponibilités. Une demande supplémentaire de création en urgence d'une boutique en ligne F.S.R. a contribué à sa décision de suspendre toutes ses contributions.

Le secrétariat. Après certains efforts dans la recherche de soutien au-delà du cercle du rugby suisse, nous avons choisi de faire confiance à Béatrice Annen, pour le suivi du secrétariat suite à son élection par les membres de l'Assemblée Générale en septembre. Le 21 janvier nous apprenons l'interruption brutale de son mandat au motif d'un excès de travail. Celle-ci venait toutefois d'accepter une mission importante pour le compte de la F.S.R.

Les individus sont finalement libres de contribuer au développement de ce sport à un niveau susceptible de servir au mieux leurs intérêts. Ils peuvent même se substituer au contrat moral qui les lie avec les organisations en faveur desquels ils se sont engagés. Mais nous estimons qu'il est de la responsabilité de la F.S.R. de se doter de la capacité à utiliser les ressources avec discernement et à en contrôler les effets externes sur le réseau associatif de rugby.

Dans cette perspective, une commission des ressources humaines pourrait tendre à améliorer la gestion prévisionnelle des missions et des compétences, le recrutement, l'évaluation des performances, l'harmonisation linguistique, la gestion des conflits ou la motivation et l'implication des bénévoles.

Nous vous remercions pour l'éventuel intérêt que vous porterez à cette proposition.

Pour l'A.S. Rugby Morges,
Vincent Ducros



Fédération Suisse de Rugby
Av. Beau-Séjour 15
CH-1000 Lausanne

Yverdon-les-Bains, le 28 mai 2013

Monsieur le Président de la FSR,

Au nom de l'Association Vaudoise de Rugby, je vous prie de prendre acte du dépôt d'une motion pour l'AD 2013.

En regard des différentes Assemblées des Délégués FSR de ces 5 à 10 dernières années, il ressort que de nombreux clubs ne se déplacent pas ou ne jugent pas utile de participer à ces réunions. J'estime important la participation de chacun en regard des décisions et des options que l'AD votera pour la survie de la FSR et le bon fonctionnement de notre fédération. Soit dit en passant, il y a 1x AD et 1 à 2x séances kick-off par année ce qui n'est pas énorme. Je pense également que chaque club est apte à déléguer une personne pour représenter le club à ces séances.

Devant cette situation, je vous propose la motion suivant :

Si un club membre de la FSR n'est pas présent lors des convocations officielles de la FSR, aucun droit de vote ne lui est accordé.

- *Les procurations ne sont plus acceptées.*
- *Une exception sera autorisée par région à savoir: un seul droit de vote sera accepté au représentant régional qui devra être porteur d'une procuration, donc d'un droit de vote.*
- *La personne représentant un club et votant devra être inscrite sur une licence de la FSR.*

Recevez. Monsieur le Président de la FSR, mes cordiales salutations.

Thierry PIDOUX
Président de l'AVR

Pidoux Thierry
Président AVR
Avenue du Général Guisan 54
1400 Yverdon-les-Bains

Association Vaudoise de Rugby



Fédération Suisse de Rugby

CH-1000 Lausanne

Yverdon-les-Bains, le 28 mai 2013

Monsieur le Président de la FSR,

L'Association Vaudoise de Rugby vous prie de placer cette motion à l'ordre du jour de l'AD 2013.

Droit de vote (partiel) pour les écoles de rugby et clubs formateurs.

En regard des efforts et de l'énergie que la formation des jeunes demande, l'AVR propose que les clubs ou les sections formatrices puissent disposer d'un droit de vote pour les objets touchant directement les écoles de rugby. Une section appartenant à un club (expl : RCY et son école) devra présenter une structure indépendante pour faire valoir son droit de vote. Soit dépôt des statuts de la section, comptabilité séparée et comité séparé.

Motion :

Dès le début du championnat 2013 / 2014, le droit de vote sera octroyé à tout club formateur (école de rugby) ou à toute section dépendant d'un club pour autant que la section présente : Statuts, comité et compte financier séparé par leur club phare.

Le droit de vote sera accepté pour toutes les questions financières et questions ayant un lien direct avec la formation.

Sportives salutations

Thierry PIDOUX
Vaudoise de Rugby

Président de l'AVR

Pidoux Thierry email : thpidoux@hispeed.ch
Natel 078 694 59 59



LE+motions+droit+de+vote+pour+les+%C3%A9coles+par+1%27AVR

Pidoux Thierry
Président AVR
Avenue du Général Guisan 54
1400 Yverdon-les-Bains

Association Vaudoise de Rugby



Fédération Suisse de Rugby

CH-1000 Lausanne

Yverdon-les-Bains, le 28 mai 2013

Monsieur le Président de la FSR,

L'Association Vaudoise de Rugby vous prie de placer cette motion à l'ordre du jour de l'AD 2013.

Aide financière lors de manifestations & camps pour les associations / clubs organisateurs.

En regard des efforts et de l'énergie que la formation des jeunes demande, l'AVR propose que le 50% des cotisations des licences versées par les clubs à la FSR soit restitué dans un compte spécifique « formation des écoles ». Ce compte serait à la charge du CTE qui selon une clé de répartition, devrait ventiler cette somme aux clubs organisant un tournoi ainsi qu'aux associations ou clubs régionaux organisant des camps ou stages de formation. Le nombre de participants ainsi que le bilan de la manifestation seraient des critères de répartition. Un groupe d'analyse composé du CTE et des présidents régionaux serait sollicité une fois par année pour définir les critères de sélections et la répartition des montants.

Par cette motion l'AVR veut mettre en avant les clubs qui s'investissent dans la formation et refuse que l'intégralité des versements des licences enfants ne serve qu'à alimenter et couvrir les coûts de fonctionnement et les frais des sélections nationales à 100%. A ce jour, nous n'avons aucun souvenir d'une quel qu'onque aide de la FSR pour nos jeunes des écoles.

Motion :

Dès 2014, le 50% des cotisations des licences « école » devra être attribué à la CTE. Cette somme sera distribuée aux clubs et associations régionales ayant organisé une manifestation durant l'année. La répartition se fera selon une clé de répartition qui devra être définie par la commission CTE. Pour toute demande d'aide financière, un dossier comportant le nombre de participants et les comptes de la manifestation seront à envoyer à la commission CTE .

Commission CTE (composée des présidents régionaux et du CTE).

Sportives salutations

Thierry PIDOUX
Président de l'AVR

ANNEXE X

MOTION NYON RC : REGLEMENT SUR LES EQUIPES RESERVES

Art. 88 Equipes en LNA

Pour participer au championnat de LNA, les clubs ont obligation d'aligner une 2ème équipe ou dite réserve ~~dans la ligue la plus basse ou dans un championnat dédié.~~ En cas de défaut de 2ème équipe, le CC peut sanctionner un club de LNA par la relégation en ligue inférieure. Les clubs promus bénéficient d'une année moratoire en cas de promotion.

5 forfaits (techniques inclus) de la 2ème équipe pendant une saison sont équivalents à un retrait de cette équipe et par conséquent à un cas de défaut.

Art. 89 Equipes première/ deuxième/ troisième d'un club

L'équipe première d'un club est celle qui joue dans la ligue la plus élevée à laquelle appartient ce club. Les autres équipes sont considérées comme équipes réserves, féminines, espoirs ou équipes 2, 3, etc.

~~La dernière équipe Senior (équipe 2, 3, etc.) doit impérativement participer au championnat de 1ère Ligue (Ligue de développement).~~

Deux équipes d'un même club ne peuvent pas jouer dans une même ligue.

~~Un joueur figurant sur la feuille de match d'une rencontre de la ligue nationale (LNA, LNB, LNC) ne peut pas figurer le même week-end sur une feuille de match d'un autre match de ligue nationale.~~

Pour les clubs qui ont une équipe évoluant dans une ligue nationale et une autre en 1ère ligue, les règles spéciales pour la 1ère ligue sont applicables ; Lorsque l'équipe 1 joue avant l'équipe 2 (ou 3), aucun joueur figurant sur la première feuille de match n'a la possibilité de figurer sur la seconde. Lorsque l'équipe 1 joue après l'équipe 2 (ou 3), 5 joueurs figurant sur la feuille de match de la 2ème équipe ont la possibilité de figurer comme remplaçants sur la feuille de match de l'équipe 1.

Pour les clubs avec plus qu'une équipe les règles suivantes sont applicables ; Lorsque l'équipe supérieure (par exemple l'équipe 1) joue avant l'équipe inférieure (par exemple l'équipe 2), aucun joueur figurant sur la première feuille de match n'a la possibilité de figurer sur la seconde, pendant le même weekend. Lorsque l'équipe supérieure joue après l'équipe inférieure, 5 joueurs figurant sur la feuille de match de l'équipe inférieure ont la possibilité de figurer comme remplaçants sur la feuille de match d'une équipe supérieure.

ANNEXE Y

MOTION DTN : AUGMENTATION DES JOUEURS ÉLIGIBLES POUR L'ÉQUIPE NATIONALE/ FÖRDERUNG VON FÜR DIE NATIONALMANNSCHAFT SPIELBERECHTIGTEN SPIELERN

Art. 8bis Augmentation des joueurs éligibles pour l'Équipe Nationale

Pour créer une base solide de recrutement des joueurs pour l'Équipe Nationale, les équipes de la LNA sont obligées d'augmenter graduellement la part des joueurs éligible pour l'Équipe Nationale comme suivi :

Nombre joueurs sur la feuille de match	15	16	17	18	19	20	21	22
Saison 2013-2014: 30% joueurs éligibles par équipe	4	4	5	5	5	6	6	6
Saison 2014-2015: 35% joueurs éligibles par équipe	5	5	5	6	6	7	7	7
Saison 2015-2016: 40% joueurs éligibles par équipe	6	6	6	7	7	8	8	8
Saison 2016-2017: 45% joueurs éligibles par équipe	6	7	7	8	8	9	9	9
Saison 2017-2018: 50% joueurs éligibles par équipe	7	8	8	9	9	10	10	11

Par éligibilité pour l'Équipe Nationale s'entend (v. IRB Regulation no. 8):

- Le joueur est né en Suisse, ou
- Un de ses parents ou grands-parents est né en Suisse, ou
- Il a résidé 36 mois consécutivement en Suisse immédiatement avant la date du match.

Sanctions: Si les équipes de la LNA ne respectent pas ces dispositions, elles sont punies, pour chaque match, avec forfait. C'est dans la responsabilité des Club de contrôler et signaler à la FSR leurs joueurs éligibles.

Chaque joueur disputant pour une équipe de la LNA doit être déclaré par son équipe, au début de la saison, comme joueur éligible ou joueur non éligible dans le sens susmentionné. Si les conditions de joueur éligible ne se réalisent que pendant la saison, l'équipe peut le signaler. Les contrôles sont effectués par la CD.

Art. 8bis Förderung von für die Nationalmannschaft spielberechtigten Spielern

Um eine solide Rekrutierungsbasis zu schaffen für die Spieler der Nationalmannschaft, sind die Mannschaften der NLA verpflichtet, den Anteil an für die Nationalmannschaft spielberechtigte Spielern schrittweise zu erhöhen gemäss folgenden Vorgaben:

Anzahl Spieler auf dem Matchblatt	15	16	17	18	19	20	21	22
Saison 2013-2014: 30% spielberechtigte Spieler	4	4	5	5	5	6	6	6
Saison 2014-2015: 35% spielberechtigte Spieler	5	5	5	6	6	7	7	7
Saison 2015-2016: 40% spielberechtigte Spieler	6	6	6	7	7	8	8	8
Saison 2016-2017: 45% spielberechtigte Spieler	6	7	7	8	8	9	9	9
Saison 2017-2018: 50% spielberechtigte Spieler	7	8	8	9	9	10	10	11

Für die Nationalmannschaft spielberechtigt bedeutet (vgl. IRB Regulation no. 8):

- Der Spieler ist in der Schweiz geboren, oder
- Ein Teil der Eltern oder Grosseltern des Spielers sind in der Schweiz geboren, oder
- Er war 36 aufeinanderfolgende Monate unmittelbar vor dem Spiel in der Schweiz wohnhaft.

Sanktionen: Falls die Mannschaften der NLA diese Bestimmungen nicht einhalten, werden sie, für jeden entsprechenden Match, mit Forfait bestraft. Es liegt in der Verantwortung der Clubs, ihre spielberechtigten Spieler zu Kontrollieren.

Jeder für eine Mannschaft der NLA spielende Spieler muss durch den Club am Anfang der Saison als spielberechtigter oder nicht spielberechtigter Spieler im oben erwähnten Sinn ausgewiesen werden. Treten die Bedingungen als spielberechtigter Spieler erst während der Saison ein, kann die Mannschaft ihn nachmelden. Die Kontrollen werden durch die DK durchgeführt.

ANNEXE Z

MOTION DTN : ACCREDITATION DES ENTRAINEURS/AKKREDITIERUNG DER TRAINER

Art. 8^{ter} Accréditation des entraîneurs

A partir de la saison 2017-2018, chaque équipe devra être entraînée par un entraîneur ayant obtenu une accréditation par la DTN. Les clubs qui présentent plusieurs équipes devront licencier un entraîneur accrédité pour chaque équipe. Le tableau ci-dessous illustre les différents types d'accréditation.

Niveau de formation J&S	Niveau IRB	Accréditation FSR	Catégorie de joueurs
Moniteur de base		FSR 1	U10, U8, U6
Consolidation	IRB N1		U10, U8, U6
Educateur		FSR 2	U14, U12, U10, U8, U6
Entraîneur N1			U18, U16, U14, U12, U10, U8, U6
Entraîneur N2	IRB N2	FSR 3	LNF et 1 ^{ères} Ligues
Entraîneur de la relève		FSR 4	LNA, LNB et LNC

Les prémisses d'accréditation des entraîneurs, leur formation et les dispositions transitoires sont réglés dans une directive séparée.

L'admission d'une équipe dépend d'accomplissement des prémisses d'accréditation de leur entraîneur. Elles doivent être remplies au début et pendant toute la saison.

En tout cas, les entraîneurs doivent toujours demander la licence de dirigeant de club selon le RdC-2.

Art. 8ter Akkreditierung der Trainer

Mit Beginn der Saison 2017-2018 muss jede Mannschaft durch einen Trainer trainiert sein, welcher eine Akkreditierung der DTN erhalten hat. Clubs mit mehreren Mannschaften müssen einen akkreditierten Trainer für jede Mannschaft lizenzieren. Die untenstehende Tabelle zeigt die verschiedenen Arten von Akkreditierungen auf.

Ausbildungsniveau J&S	Niveau IRB	Akkreditierung FSR	Kategorie Spieler
Moniteur de base		FSR 1	U10, U8, U6
Consolidation	IRB N1		U10, U8, U6
Educateur		FSR 2	U14, U12, U10, U8, U6
Entraîneur N1			U18, U16, U14, U12, U10, U8, U6
Entraîneur N2	IRB N2	FSR 3	NLF und 1. Ligen
Trainer Elitesport		FSR 4	NLA, NLB und NLC

Die Akkreditierungsvoraussetzungen von Trainern, deren Ausbildung sowie die Übergangsbestimmungen sind in separaten Weisungen geregelt.

Die Zulassung einer Mannschaft hängt von der Erfüllung der Akkreditierungsvoraussetzungen ihres Trainers ab. Sie müssen zu Beginn und während der Saison gegeben sein.

Die Trainer haben nach wie vor die Clubverantwortlichenlizenz gemäss WR-2 zu beantragen.

ANNEXE AA.

MOTION DTN : AVERTISSEMENT ET EXPULSIONS/VERWARNUNGEN UND AUSSCHLÜSSE

Art. 76 Avertissements/ expulsions – Généralités

L'arbitre devra signaler à la CD les joueurs exclus (carton rouge) ou avertis (carton jaune) au cours d'un match de championnat, de coupe, amical ou toute autre rencontre officielle. Tout arbitre qui ne signalerait pas l'exclusion ou l'avertissement d'un joueur s'exposerait à des sanctions.

Lorsqu'un joueur refuse de quitter le terrain alors qu'il a été exclu ou avertis par l'arbitre, ce dernier fera appel au capitaine de l'équipe du joueur expulsé pour l'assister. Si le capitaine ne réussit pas à se faire obéir ou si le capitaine refuse de prêter son assistance à l'arbitre, le match sera arrêté et l'arbitre relatera les faits dans son rapport.

Dans ce cas, l'équipe du joueur expulsé/averti perd par forfait.

Après tout match, l'arbitre doit signaler sur son rapport les sanctions prises et donner tous les renseignements utiles pour que la CD puisse prendre les décisions qui conviennent.

Art. 77 Joueur exclu (carton rouge)

L'exclusion définitive (carton rouge) signifie que le joueur concerné doit quitter le terrain et son environnement immédiat. Il doit se rendre dans la zone du public et ne peut plus porter la tenue de joueur.

Un joueur exclu ne peut participer à une rencontre officielle pour un nombre de rencontres ou une durée déterminée ou indéterminée, fixée par décision de la CD. La CD peut prononcer d'autres sanctions contre le joueur fautif.

La même interdiction est applicable à tout joueur exclu ou non du terrain tant que la CD n'a pas examiné son cas et pris une décision à son égard.

Un joueur suspendu ne peut pas purger sa sanction dans une autre ligue. Le joueur suspendu ne peut pas jouer dans une autre ligue tant que sa sanction n'a pas été purgée complètement.

Un joueur suspendu est qualifiable en équipe nationale sauf décision contraire du DTN, après avoir entendu la CD.

Un joueur sanctionné en match international purge sa peine au niveau international. Autres dispositions, v. RdC-3.

Art. 77bis Joueurs avertis (Cartons jaunes)

La conséquence d'un carton jaune est l'expulsion temporaire de 10 minutes (resp. selon les prescriptions de l'IRB) et la sanction financière selon le barème des amendes. Le deuxième carton jaune contre le même joueur dans le même match est donné comme carton jaune-rouge.

Cumulation des cartons jaunes par le même joueur pendant une saison : le troisième carton jaune qu'un joueur reçoit pendant la même saison est sanctionné d'un match de suspension pour le joueur et est comptabilisé pour le Club comme un carton rouge « traditionnel ». Après ce cas, on recommence à comptabiliser les cartons jaunes sur le même joueur.

Art. 77ter Cartons blancs

Est sanctionné avec carton blanc tout joueur qui commet une faute technique. La sanction est de 10 minutes d'exclusion du jeu. Les cartons blancs ne sont pas mentionnés sur la feuille du match et ne sont pas suivis d'une sanction financière.

Si le même joueur est sanctionné, dans le même jeu, avec un deuxième carton blanc, ce carton est à donner comme carton blanc-jaune et les conséquences et les sanctions sont les mêmes que pour les cartons jaunes (en particulier sanctions financières, cumul de deux cartons jaunes pendant un match, cumuls des cartons jaunes pendant une saison, etc.). Le quatrième carton blanc contre le même joueur pendant le même match a comme conséquence l'expulsion définitive (carton blanc-rouge) de ce joueur et les conséquences et sanctions pour les cartons rouges sont applicables.

Art. 76 Verwarnungen/ Ausschlüsse – Allgemeines

Der Schiedsrichter hat die Spieler, welche im Rahmen eines Spieles der Meisterschaft und der Cups, eines Freundschaftsspiels oder jeden offiziellen Spieles ausgeschlossen (rote Karte) oder ermahnt (gelbe Karte) worden sind, der DK zu melden.

Ein Schiedsrichter, welcher erfolgte Ausschlüsse oder Ermahnungen nicht meldet, muss Sanktionen gewärtigen.

Wenn ein Spieler, welcher durch den Schiedsrichter ausgeschlossen oder ermahnt worden ist, sich weigert, das Spielfeld zu verlassen, so wendet sich der Schiedsrichter an den Captain der Mannschaft des ausgeschlossenen Spielers, um ihm zu helfen. Wenn es dem Captain nicht gelingt, sich durchzusetzen, oder wenn dieser sich weigert, dem Schiedsrichter beizustehen, Wird das Spiel abgebrochen und der Schiedsrichter schildert die Ereignisse im Spielbericht.

In diesem Fall verliert die Mannschaft des ausgeschlossenen/ ermahnten Spielers mit Forfait. Nach jedem Match muss der Schiedsrichter auf dem Matchrapport alle getroffenen Sanktionen auflisten und alle dazu gehörenden Informationen aufzeichnen, damit die DK die notwendigen Massnahmen ergreifen kann.

Art. 77 Ausgeschlossene Spieler (rote Karte)

Definitiver Spelausschluss (rote Karte) bedeutet, dass sich der betroffene Spieler vom Spielfeld und dessen unmittelbarer Umgebung zu entfernen hat. Er muss sich in die Publikumszone begeben und darf die Spiel-ausrüstung nicht mehr tragen.

Ein ausgeschlossener Spieler kann für die von der DK festgelegte Anzahl Spiele oder für eine befristete oder unbefristete Dauer nicht mehr an einem offiziellen Match teilnehmen. Die DK kann weitere Sanktionen gegen den fehlbaren Spieler aussprechen.

Das Verbot gilt auch für Spieler, die ausgeschlossen wurden, aber gegen welche die DK noch keine Sanktionen gesprochen hat.

Ein ausgeschlossener Spieler kann die gegen ihn verhängten Sanktionen nicht in einer anderen Liga vollziehen. Ein ausgeschlossener Spieler kann auch solange nicht in einem anderen Wettkampf (Liga, Meisterschaft, Cup) oder in irgend einer Auswahl spielen, bis die gegen ihn verhängte Sanktion vollständig vollzogen ist.

Ein im Rahmen eines internationalen Spieles ausgeschlossener Spieler vollzieht die gegen ihn verhängten Sanktionen auf internationaler Ebene. Weitere Bestimmungen s. WR-3.

Art. 77bis Verwarnte Spieler (gelbe Karte)

Folge einer Verwarnung (gelben Karte) ist ein temporärer Spelausschluss von 10 Minuten (resp. gem. Vorschriften IRB) und eine finanzielle Sanktion gemäss Bussentarif. Die zweite gelbe Karte gegen denselben Spieler in demselben Match erfolgt als gelb-rote Karte.

Kumulation von gelben Karten innerhalb einer Saison durch denselben Spieler: Die dritte gelbe Karte, welche ein Spieler innerhalb derselben Saison erhält, wird mit einer Spielsperre von einem Match für den Spieler bestraft und wird für den betroffenen Club wie eine „traditionelle“ rote

Karte verbucht. Nach diesem Fall, beginnt die Zählung der gelben Karten für den betroffenen Spieler von neuem.

Art. 77ter **Weisse Karte**

Die weisse Karte wird durch den Schiedsrichter für technische Fehler gemäss Weisungen der SK verhängt und mit 10 Minuten Spielausschluss bestraft. Sie werden jedoch nicht auf dem Matchblatt verzeichnet und haben keine Busse zur Folge.

Wird gegen denselben Spieler in demselben Spiel das zweite Mal eine weisse Karte ausgesprochen, so ist diese als weiss-gelb auszusprechen und die Konsequenzen und die Konsequenzen und Sanktionen für die gelben Karten sind anwendbar (insb. finanzielle Sanktion, Kumulation von zwei gelben Karten innerhalb eines Spiels, Kumulation von gelben Karten innerhalb einer Saison, usw.). Die vierte weisse Karte gegen denselben Spieler im selben Spiel hat den definitiven Spielausschluss (weiss-rote Karte) zur Folge und die Konsequenzen und Sanktionen für die roten Karten sind anwendbar.



Budget FSR 2013

Fédération Suisse de Rugby
15.06.2013



	Budget 2013	Ist 2012	▲ in CHF
Recettes clubs	336'250.00	294'050.00	+42'200.00
Commissions	35'000.00	26'890.00	+8'110.00
Sponsoring	42'000.00	25'000.00	+17'000.00
Subventions	92'094.15	73'428.45	+18'665.70
Total	505'344.15	419'368.45	+85'975.70



	Budget 2013	Ist 2012	▲ in CHF
Rugby Development	138'100.00	116'366.40	+21'733.60
Fonctionnement sportif	282'500.00	286'490.83	-3'990.83
Coût administratifs	82'970.00	57'168.66	+25'801.34
Total	505'037.70	455'282.14	+49'755.56



	Budget 2013	Ist 2012	▲ in CHF
Total recettes	505'344.15	419'368.45	+85'975.70
Total charges	505'037.70	455'282.14	+49'755.56
Total	(G) +306.45	(V) -35'913.69	+36'220.14

Budget FSR 2013 - Version vom 05.06.2013

Konto-Nr		BUDGET 01/2013 - 12/2013	IST 01/2012 - 12/2012	Différences
		CHF	CHF	CHF
Einnahmen Clubs		Recettes Clubs		
3000	Lizenzenträge	152'500.00	106'800.00	45'700.00
3006	Wettbewerbspauschale Meisterschaft	150'750.00	154'250.00	-3'500.00
3010	Fehlender Schiedsrichter	33'000.00	33'000.00	-
Total Einnahmen Clubs		336'250.00	294'050.00	42'200.00
Einnahmen Kommissionen		Recettes Commissions		
3100	Disziplinarkommission	35'000.00	26'890.00	8'110.00
3101	Rekurskommission	-	-	-
Total Einnahmen Kommissionen		35'000.00	26'890.00	8'110.00
Sponsoring		Sponsoring		
3510	Sponsoring David Allen	32'000.00	25'000.00	7'000.00
3511	Diverse	10'000.00	-	10'000.00
Total Sponsoring		42'000.00	25'000.00	17'000.00
Subventionen		Subventions		
3700	Swiss Olympic Association (SOA)	3'000.00	-	3'000.00
3701	IRB (International Rugby Board)	50'082.15	50'177.70	-95.55
3703	Subvention FIRA-AER	39'012.00	23'250.75	15'761.25
Total Subventionen		92'094.15	73'428.45	18'665.70
Total Ertrag		505'344.15	419'368.45	85'975.70
Total des Recettes				

Budget FSR 2013 - Version vom 05.06.2013

Konto-Nr		BUDGET 01/2013 - 12/2013	IST 01/2012 - 12/2012	Différences
		CHF	CHF	CHF
	Aufwand Rugby Development			
	Charges Rugby Development			
4000	Staff Nationalmannschaft U16	2'250.00	3'430.00	-1'180.00
4001	Staff Nationalmannschaft U18	4'500.00	3'897.25	602.75
4002	Staff Nationalmannschaft U20	4'500.00	4'342.50	157.50
4003	Staff Nationalmannschaft 15's Senior	12'000.00	9'775.00	2'225.00
4004	Staff Nationalmannschaft 7's Herren	3'000.00	2'500.00	500.00
4005	Staff Nationalmannschaft 15's Frauen	2'500.00	300.00	2'200.00
4006	Staff Nationalmannschaft 7's Frauen	3'250.00	4'000.00	-750.00
4007	CTE	600.00	-	600.00
4008	Swiss Rugby Development Officer	40'000.00	40'491.20	-491.20
4009	Staff Formation	-	1'000.00	-1'000.00
4030	Stage Nationalmannschaft 15's Senior	10'000.00	5'377.55	4'622.45
4031	Stages Nationalmannschaft U16	18'000.00	11'565.70	6'434.30
4032	Stages Nationalmannschaft U18	7'000.00	4'462.00	2'538.00
4033	Stages Nationalmannschaft U20	6'000.00	2'112.75	3'887.25
4034	Stage Nationalmannschaft 7's Herren	5'000.00	4'010.00	990.00
4035	Stage Nationalmannschaft 7's Frauen	10'000.00	17'543.85	-7'543.85
4036	Stage Nationalmannschaft 15's Frauen	2'000.00	1'558.60	441.40
4037	Stage Formation	1'500.00	-	1'500.00
4038	Stage Coach 7's Frauen	500.00	-	500.00
4039	Ausbildung Schiedsrichter	5'000.00	-	5'000.00
4040	Info-Material Rugby	500.00	-	500.00
	Total Aufwand Rugby Development	138'100.00	116'366.40	21'733.60
	Totale Charges Rugby Development			

Budget FSR 2013 - Version vom 05.06.2013

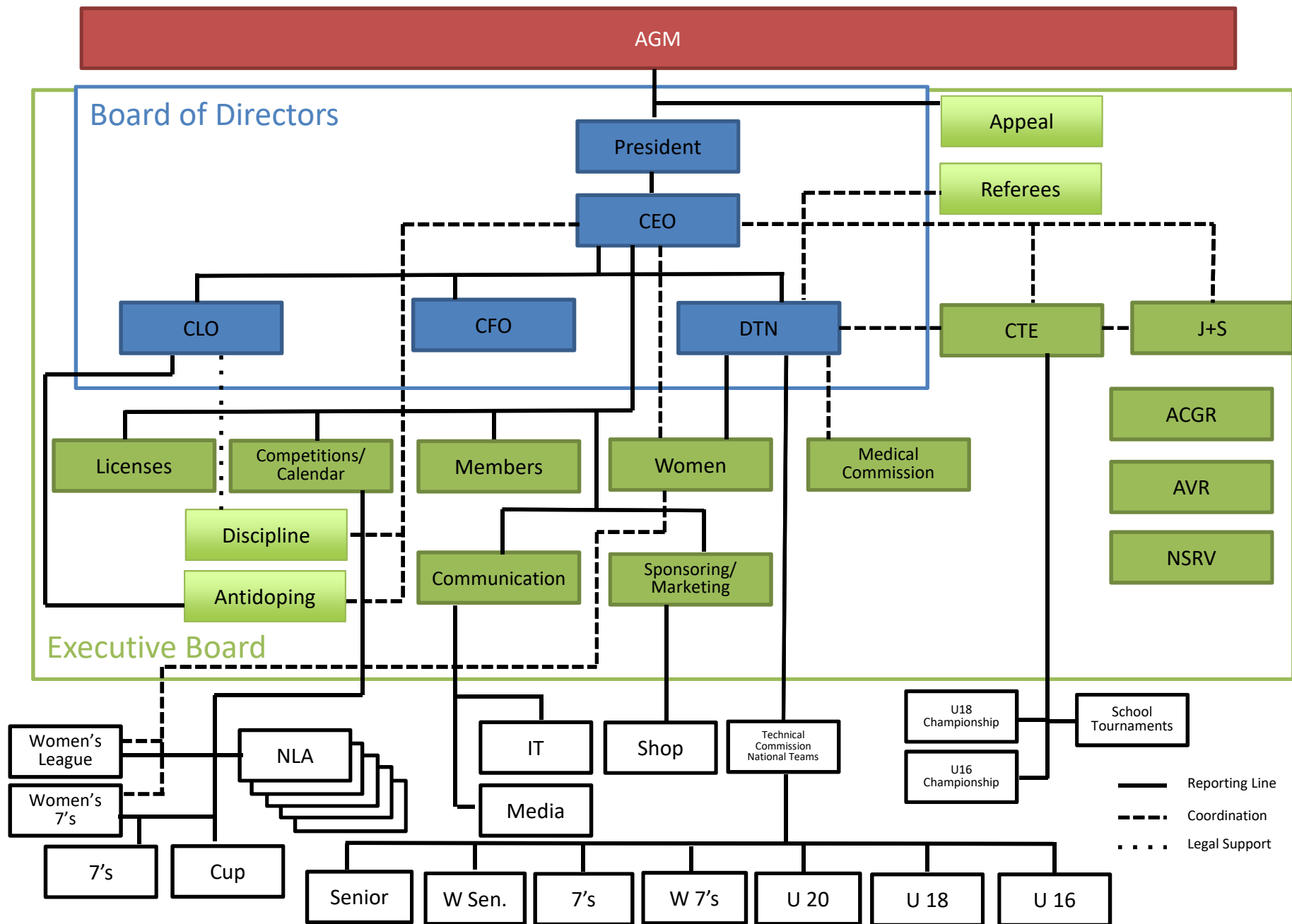
Konto-Nr			BUDGET	IST	Différences
			01/2013 - 12/2013	01/2012 - 12/2012	
			CHF	CHF	CHF
6050	Schiedsrichterkosten	Frais d'arbitrage	70'000.00	54'969.90	15'030.10
6051	Wäscherei	Laverie	500.00	593.00	-93.00
6052	Rugby-Material	Coûts équipements	21'000.00	18'747.25	2'252.75
6053	Pokale, Trophäen	Coupes, trophées	5'000.00	7'387.40	-2'387.40
6060	ENC 2B - Schweiz vs. Slovenjen 17.03.2012 in Nyon	CE - Suisse vs. Slovénie 17.03.1012	-	17'241.55	-17'241.55
6061	ENC 2B - Armenien vs Schweiz 14.04.2012 Erivan	CE - Armenien vs. Suisse 14.04.2012 Erivan	-	3'000.00	-3'000.00
6062	ENC 2A - Schweiz vs Croatia	Suisse - Croatie 03.11.2012	-	20'210.60	-20'210.60
6063	ENC 2A - Netherlands vs Schweiz	Holland - Suisse 17.11.2012	-	19'134.20	-19'134.20
6064	Crossborder tournament U17	Tournoi Crossboarder U17	20'000.00	17'713.55	2'286.45
6065	EM U18 Men		22'000.00	23'727.80	-1'727.80
6066	EM U20 Men		25'000.00	23'833.85	1'166.15
6067	EM 7's Men		6'000.00	52'224.65	-46'224.65
6068	EM 7's Women		20'000.00	21'322.08	-1'322.08
6069	Women XV Test matches		10'000.00	6'385.00	3'615.00
6070	ENC 2A Suisse vs. Lituanie		15'000.00	-	15'000.00
6071	ENC 2A Malta vs Suisse		25'000.00	-	25'000.00
6072	ENC 2A Suisse vs. Netherlands		15'000.00	-	15'000.00
6073	ENC 2A Croatia vs Suisse		28'000.00	-	28'000.00
Total Spielbetrieb		Total Fonctionnement sportif	282'500.00	286'490.83	-3'990.83

Budget FSR 2013 - Version vom 05.06.2013

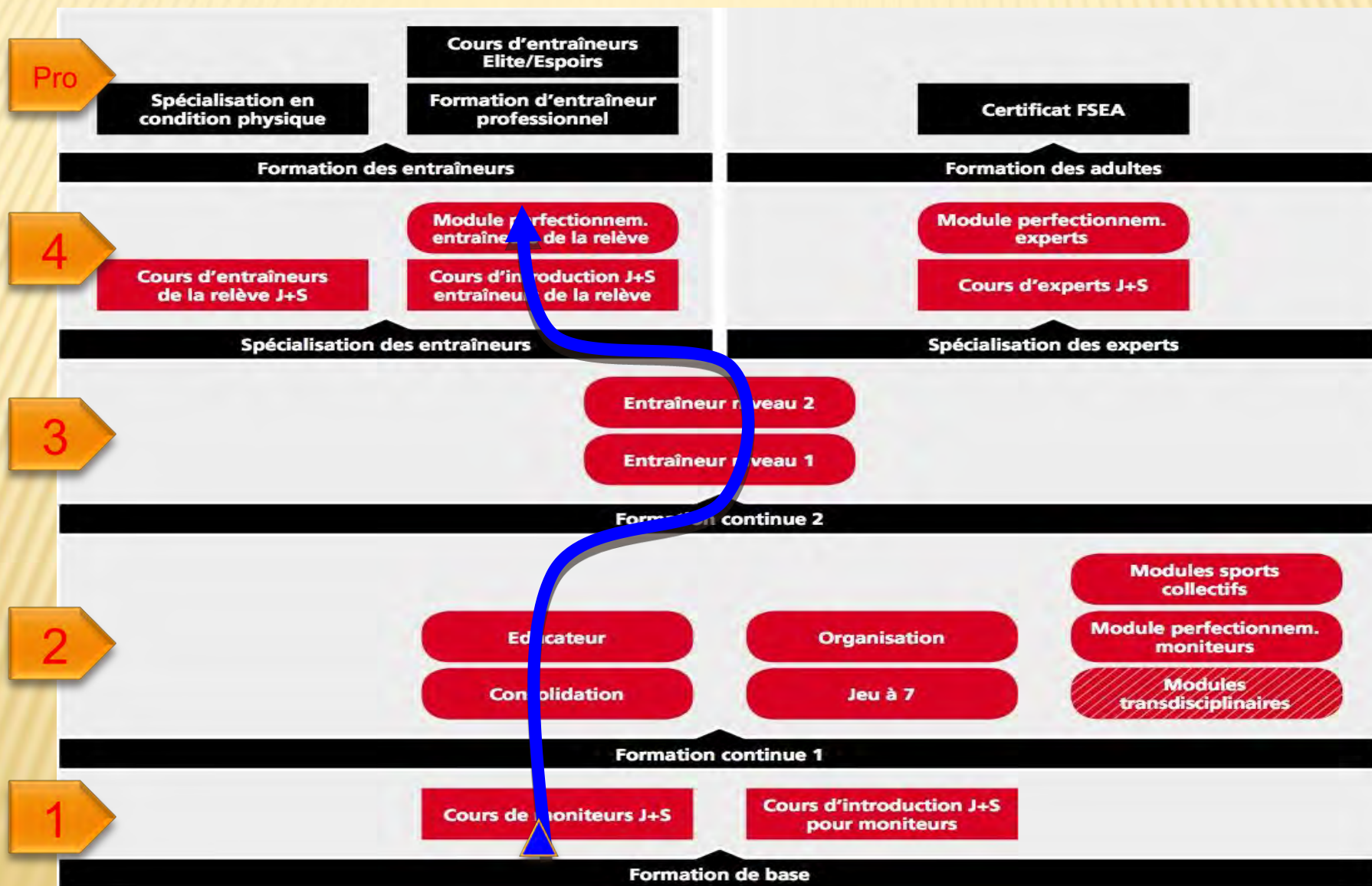
Konto-Nr		BUDGET 01/2013 - 12/2013	IST 01/2012 - 12/2012	Différences
		CHF	CHF	CHF
	Verwaltungsaufwand			
	Coûts administratifs			
6400	Präsident	-	-	-
6401	Honorar Generalsekretariat	21'600.00	23'670.90	-2'070.90
6402	Sekretärin FSR	3'000.00	-	3'000.00
6403	Chief Legal Officer - CLO	1'000.00	-	1'000.00
6404	Rekurs	500.00	-	500.00
6405	CFO	2'400.00	-	2'400.00
6406	Marketing / Fundraising / ComCom	-	1'500.00	-1'500.00
6407	Disziplinar	1'500.00	500.00	1'000.00
6408	Referees	1'500.00	-	1'500.00
6409	Medical	500.00	-	500.00
6410	Competitions	500.00	-	500.00
6411	Women	500.00	254.50	245.50
6412	Lizenzkommission	1'000.00	499.80	500.20
6500	Miete FSR-Generalsekretariat	7'020.00	1'942.00	5'078.00
6501	Bankspesen und Zinsen	500.00	488.87	11.13
6502	Informatik	3'000.00	1'023.95	1'976.05
6503	Sach- und Haftpflichtversicherungen	1'500.00	1'312.50	187.50
6504	Büromaterial	2'000.00	1'731.00	269.00
6505	Porti	500.00	20.00	480.00
6506	Telekommunikation	3'000.00	2'995.24	4.76
6507	Homepage FSR	2'000.00	1'667.75	332.25
6508	Buchhaltung	5'000.00	2'400.00	2'600.00
6509	Revisionskosten	750.00	756.00	-6.00
6510	Spesen Zentralvorstand	2'000.00	1'681.25	318.75
6511	Mitgliedschaften	700.00	686.15	13.85
6512	Marketingaufwand	10'000.00	5'400.00	4'600.00
6513	Blumen und Kränze	500.00	318.30	181.70

Budget FSR 2013 - Version vom 05.06.2013

Konto-Nr			BUDGET	IST	Différences
			01/2013 - 12/2013	01/2012 - 12/2012	
			CHF	CHF	CHF
6520	Stage Generalsekretäre/DTN	Stage Secrétaires Généraux	2'000.00	2'122.65	-122.65
6521	FIRA-AER Kongress	Congrès FIRA-AER	3'000.00	2'817.75	182.25
6522	FIRA-AER Generalversammlung Paris	Assemblée Générale FIRA-AER Paris	2'000.00	950.55	1'049.45
6523	IRB Generalversammlung	Assemblée générale IRB Dublin	1'000.00	-	1'000.00
6524	Delegiertenversammlung FSR	Assemblée des Délégués FSR	2'500.00	2'429.50	70.50
Total Verwaltungsaufwand		Total Coûts administratifs	82'970.00	57'168.66	25'801.34
Periodenfremder Aufwand/Ertrag		Charges/Profits imputables à une autre période			
8000	Periodenfremder Aufwand (+) /Ertrag (-)	Charges/Profits imputables à une autre période	1'467.70	-4'743.75	6'211.45
Total Periodenfremder Aufwand/Ertrag		Total Charges/Profits imputables à une autre période	1'467.70	-4'743.75	6'211.45
Total Aufwand		Total Charges	505'037.70	455'282.14	49'755.56
Gewinn (+) / Verlust (-)		Profit (+) / Perte (-)	306.45	-35'913.69	36'220.14



STRUCTURE DE LA FORMATION RUGBY



BILDUNGSPLAN JUGEND UND SPORT



Statistiques des cadres J+S Rugby 2012

183 valable 65%

168 actifs 60%

Expert: **22** (*dont 12 formateurs*)

Entraîneur niveau 1: **34**

Entraîneur niveau 2: **27** (*6 selon nouvelle loi*)

Consolidation: **20**

Educateur: **23** (*7 selon nouvelle loi*)

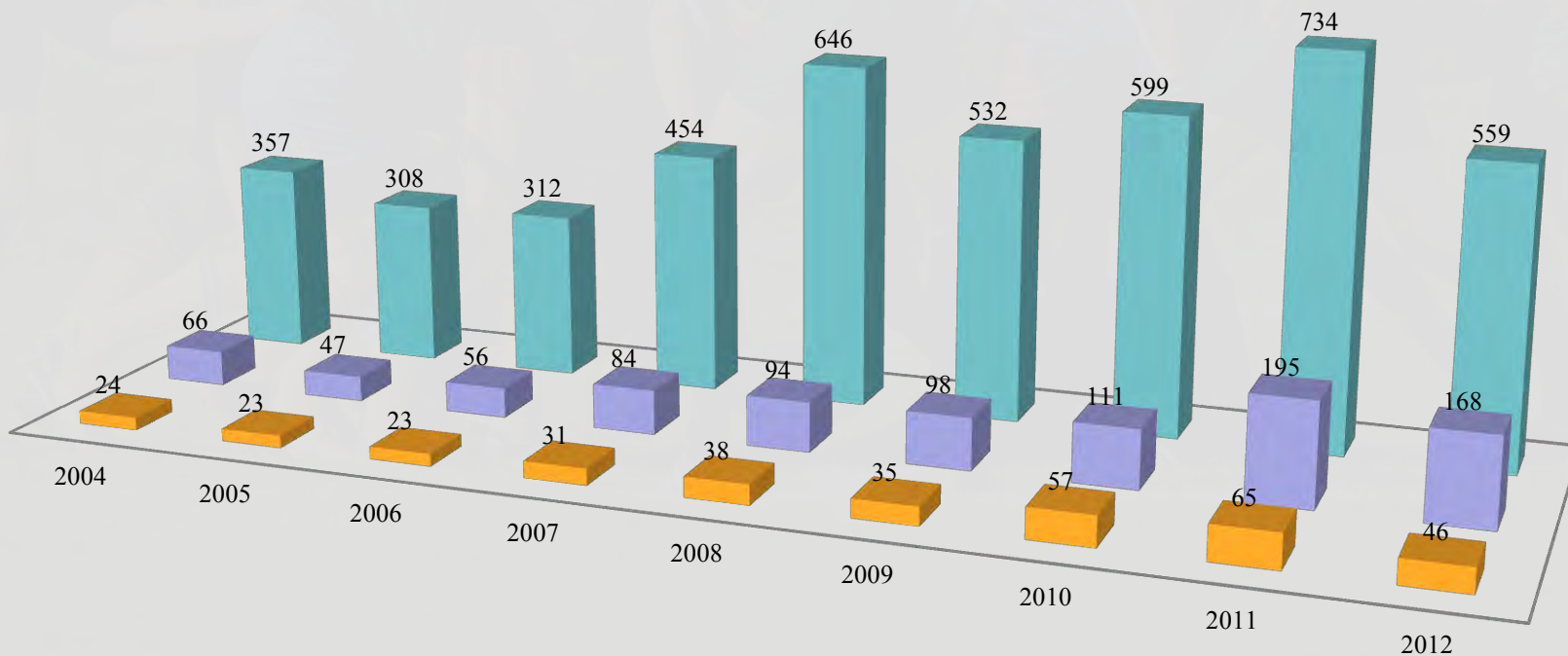
Moniteur: **154**

280 moniteurs (*dont 24 également enfants*)

Statistiques des cadres J+S Rugby 2012

Statistiques J+S

■ Participants ■ Moniteurs ■ Cours





FÉDÉRATION SUISSE DE RUGBY

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

ANNEXE 1 : SANCTIONS ET AMENDES SUITE À UN CARTON

VERSION ENTRÉE EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2013

Règle N°	Description	Suspension	Sanction maximale	Amende (CHF)
10.4 (s) 10.4 (m)	Agression verbale contre un officiel de match	DF : 6 matchs DM : 12 matchs DS : 18 matchs et +	52 matchs	300.00 600.00 1'200.00
	Action ou paroles menaçantes contre un officiel de match	DF : 12 matchs DM : 24 matchs DS : 48 matchs et +	260 matchs	600.00 1'200.00 2'000.00
	Agression physique contre un officiel de match	DF : 24 matchs DM : 48 matchs DS : 96 matchs et +	A vie	1'200.00 2'000.00 3'000.00
10.4 (a)	Frapper un autre joueur avec la main, le bras ou le poing.	DF : 2 matchs DM : 5 matchs DS : 8 matchs et +	52 matchs	300.00 750.00 1'200.00
	Frapper un autre joueur avec le coude	DF : 2 matchs DM : 5 matchs DS : 8 matchs et +	52 matchs	300.00 750.00 1'200.00
	Frapper avec le genou	DF : 2 matchs DM : 5 matchs DS : 12 matchs et +	52 matchs	300.00 750.00 1'200.00
	Frapper avec la tête	DF : 4 matchs DM : 8 matchs DS : 12 matchs et +	104 matchs	600.00 900.00 1'200.00
10.4 (b)	Marcher sur un adversaire	DF : 2 matchs DM : 5 matchs DS : 9 matchs et +	52 matchs	300.00 750.00 1'200.00
	Piétiner un adversaire	DF : 2 matchs DM : 5 matchs DS : 9 matchs et +	52 matchs	300.00 750.00 1'200.00
10.4 (c)	Donner un coup de pied à un adversaire	DF : 4 matchs DM : 8 matchs DS : 12 matchs et +	52 matchs	600.00 900.00 1'200.00
10.4 (d)	Croc-en-jambe sur un adversaire avec le pied ou la jambe	DF : 2 matchs DM : 4 matchs DS : 7 matchs et +	52 matchs	300.00 600.00 900.00
10.4 (e)	Plaquer par anticipation, à retardement ou d'une manière dangereuse	DF : 2 matchs DM : 6 matchs DS : 10 matchs et +	52 matchs	600.00 900.00 1'200.00
10.4 (f)	Tenir, pousser ou obstruer un adversaire qui n'est pas en possession du ballon	DF : 2 matchs DM : 6 matchs DS : 10 matchs et +	52 matchs	300.00 600.00 900.00
10.4 (g)	Charge ou obstruction sur un adversaire ayant le ballon	DF : 2 matchs DM : 5 matchs DS : 8 matchs et +	52 matchs	750.00
10.4 (k)	Causer l'effondrement d'une mêlée ou d'une mêlée spontanée	DF : 2 matchs DM : 5 matchs DS : 8 matchs et +	52 matchs	750.00

Règle N°	Description	Suspension	Sanction maximale	Amende (CHF)
10.4 (m)	Saisir, tordre ou presser les testicules	DF : 12 matchs DM : 18 matchs DS : 24 matchs et +	208 matchs	1'800.00
	Morsure	DF : 12 matchs DM : 18 matchs DS : 24 matchs et +	208 matchs	1'800.00
	Contact avec les yeux ou une partie près des yeux	DF : 12 matchs DM : 18 matchs DS : 24 matchs et +	156 matchs	1'800.00
	Cracher sur des joueurs	DF : 4 matchs DM : 8 matchs DS : 12 matchs et +	104 matchs	600.00 900.00 1'200.00
10.4 (m)	Incitation à la haine raciale	DF : 12 matchs DM : 18 matchs DS : 24 matchs et +	A vie	1'800.00

Degré faible (DF) - Degré moyen (DM) - Degré supérieur (DS)



FÉDÉRATION SUISSE DE RUGBY

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

ANNEXE 2 : TARIF DES AMENDES (EN CHF)

VERSION ENTRÉE EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2013

N°	Infraction punissable		LNA	LNB	LNC	LNF	1 ^{ère} Ligue	U18	U16
1	Jouer sans enregistrement valable d'un joueur (indépendamment du forfait) En plus du forfait, une procédure ordinaire est engagée dès la 3 ^{ème} infraction	1. infraction	150.00	150.00	100.00	100.00	100.00	50.00	50.00
		2. infraction	250.00	250.00	200.00	200.00	200.00	100.00	100.00
2	Match officiel sans rapport de match Une procédure ordinaire est ouverte dès la 3 ^{ème} infraction	1. infraction	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	50.00	50.00
		2. infraction	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00	100.00	100.00
3	Jouer sans autorisation de jeu Une procédure ordinaire est ouverte dès la 3 ^{ème} infraction	1. infraction	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	50.00	50.00
		2. infraction	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00	100.00	100.00
4	Fixer une nouvelle date pour un match de championnat sans autorisation ou permission Une procédure ordinaire est ouverte dès la 3 ^{ème} infraction	1. infraction	150.00	150.00	100.00	100.00	100.00	50.00	50.00
		2. infraction	250.00	250.00	200.00	200.00	200.00	100.00	100.00
5	a) Organisation de l'aire de jeu - Cas bagatelles : jets d'objets, infraction contre les règles de sécurité, insultes, etc. Une procédure ordinaire est ouverte dès la 5 ^{ème} infraction	1. infraction	150.00	150.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		2. infraction	150.00	150.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		3. infraction	150.00	150.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		4. infraction	150.00	150.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
	b) Organisation de l'aire de jeu - Cas graves : jets d'objets, infraction contre les règles de sécurité, insultes, etc. Une procédure ordinaire est ouverte dès la 3 ^{ème} infraction Selon la gravité des faits, une procédure ordinaire est ouverte à la place d'une procédure tarifaire, avec des amendes plus élevées et des peines supplémentaires fixées.	1. infraction	500.00	500.00	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00
		2. infraction	1'000.00	1'000.00	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00
6	Publicité non autorisée Une procédure ordinaire est ouverte dès la 3 ^{ème} infraction	1. infraction	150.00	150.00	100.00	100.00	100.00	50.00	50.00
		2. infraction	250.00	250.00	200.00	200.00	200.00	100.00	100.00
7	Absence d'annonce de résultats (selon les directives) Une procédure ordinaire est ouverte dès la 4 ^{ème} infraction	1. infraction	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	50.00	50.00
		2. infraction	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00	100.00	100.00
		3. infraction	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	150.00	150.00

N°	Infraction punissable		LNA	LNB	LNC	LNF	1 ^{ère} Ligue	U18	U16
8	Non-respect des délais de la FSR Une procédure ordinaire est ouverte dès la 4 ^{ème} infraction	1. infraction	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	50.00	50.00
		2. infraction	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00	100.00	100.00
		3. infraction	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	150.00	150.00
9	Forfait : Equipe qui ne se présente pas à une rencontre programmée Une procédure ordinaire est ouverte dès la 3 ^{ème} infraction	1. infraction	150.00	150.00	100.00	50.00	50.00	50.00	50.00
		2. infraction	250.00	250.00	200.00	100.00	100.00	100.00	100.00
10	Absence non excusée à des négociations convoquées par un organe de la FSR Une procédure ordinaire est ouverte dès la 4 ^{ème} infraction	1. infraction	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	50.00	50.00
		2. infraction	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00	100.00	100.00
		3. infraction	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	150.00	150.00
11	Absence à une assemblée fédérale ou régionale (non excusée ou excusée)		150.00	150.00	150.00	150.00	150.00	150.00	150.00
12	Absence non excusée à des cours rendus obligatoires par les instances de la FSR pour les joueurs, les entraîneurs ou les arbitres. Une procédure ordinaire est ouverte dès la 4 ^{ème} infraction	1. infraction	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	50.00	50.00
		2. infraction	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00	100.00	100.00
		3. infraction	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	150.00	150.00
13	Absence de prise de contact avec l'arbitre 48 h avant le match Pas de personne à disposition exclusive de l'arbitre Une procédure ordinaire est ouverte dès la 4 ^{ème} infraction	1. infraction	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	50.00	50.00
		2. infraction	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00	100.00	100.00
		3. infraction	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	150.00	150.00

ANNEXE FF

ARTICLE 7 DU REGLEMENT DES FINANCES

Art. 7 Conséquences en cas de retard de paiement

- 1 Sous réserve de dispositions particulières, les dispositions suivantes s'appliquent en cas de retard de paiement :
 - 1) Si une obligation est échue, le débiteur est mis en défaut avec rappel ;
 - 2) Si le débiteur est en défaut, il doit payer des intérêts moratoires de 5% ;
 - 3) Le premier rappel au débiteur part (si possible) par e-mail au plus tard 15 jours après l'échéance de l'obligation ;
 - 4) En cas de retard plus important, le deuxième rappel est fait par e-mail 60 jours après la facturation (15 jours après la mise en défaut) avec le calcul des intérêts moratoires et le cas est signalé auprès de l'organe compétent de la FSR (CD) qui assurera la suite de la procédure pour non-respect des délais de la FSR.
- 2 Le BoD prends, 90 jours après la facturation, de nouvelles mesures, notamment :
 - a) Déduction de points pour une ou plusieurs équipes du club défaillant ;
 - b) Interdiction de participation aux compétitions pour une ou plusieurs équipes du club défaillant;
 - c) Relégation forcée d'une ou plusieurs équipes du club défaillant pour des critères de manque de stabilité.

Art. 7 Folgen verspäteter Zahlungen

- 1 Unter Vorbehalt spezifischer Regelungen gelten im Falle von Zahlungsverzug folgende Bestimmungen:
 - 1) Ist eine Verbindlichkeit fällig, so wird der Schuldner durch Mahnung in Verzug gesetzt;
 - 2) Ist der Schuldner in Verzug, so hat er Verzugszinsen von 5% zu bezahlen;
 - 3) Die erste Mahnung per an den säumigen Schuldner erfolgt (falls möglich) per E-Mail spätestens 15 Tage nach der Fälligkeit der Forderung;
 - 4) Bei weiterer Säumigkeit erfolgt 60 Tage nach Rechnungsstellung (15 Tage nach Säumigkeit) die zweite Mahnung per E-Mail mit Verzugszinsberechnung und der Schuldner wird beim zuständigen Rechtspflegeorgan der FSR (DK) für die Verfolgung im Bussentarifverfahren wegen Nichteinhalten von Verbandsfristen angezeigt.
- 2 Der BoD leitet 90 Tage nach Rechnungsstellung weitere Schritte ein, insbesondere:
 - a) Punktabzug in der Tabelle für eine oder mehrere Mannschaften des säumigen Clubs;
 - b) Eine oder mehrere Mannschaften des säumigen Clubs nicht mehr zu Spielen zuzulassen (beschränkt oder unbeschränkt);
 - c) Die Zwangsrelegation eines oder mehrere Mannschaften des Clubs beschliessen aufgrund mangelnder Stabilitätskriterien.



Fédération Suisse de Rugby

Assemblée des Délégués
15 juin 2013



1. Formalités administratives

- Seuls les clubs à jour financièrement ont le droit de vote.
- Chaque représentant de club doit avoir une licence active.
- Veuillez contrôler la page de votre club dans l'annuaire, remplir le formulaire en cas de modifications et le rendre à Béatrice.



2. Ouverture

- La Fédération Suisse de Rugby vous souhaite la bienvenue !
- Le temps de parole est limité.
- L'objectif est de terminer à 12.00.



3. Quorum

- Le décompte est réalisé sur la base :
 - des présences,
 - des procurations,
 - des licences à jour,
 - des factures ouvertes.



4. Nomination des scrutateurs

- Le Comité Central propose de désigner le président de la Commission de Recours, Leo Longauer.
- Y a-t-il une autre proposition ?
- Vote



5. Approbation du PV de l'AD 2012

- Le Procès-verbal de l'AD 2012 a été transmis par courriel et figure sur le website de la FSR.
- Y a-t-il des remarques ?
- Vote



6. Rapports annuels 2012

- **Président**
 - Peter Schüpbach ad interim jusqu'au 24 mars puis confirmé.
 - Changements de responsables
 - Plan stratégique
 - FIRA-AER Championnat d'Europe de rugby à 7 à Winterthur
 - Résultats financiers
 - Liquidités



6. Rapports annuels 2012

- **Président**
 - Règlements et statuts
 - Perspectives 2013
 - Election secrétaire général
 - Organigramme
 - Budget 2013
 - Paiements
 - Protocole de l'arbitre
 - Remerciements
 - Y a-t-il des remarques ?



6. Rapports annuels 2012

- Vice-président et conseiller juridique
 - Olivier Riesen jusqu'au 24 mars. Matthias Herzig depuis.
 - Révision du règlement des compétitions et implémentation
 - Handbook pour les arbitres et les officiels
 - Règles d'organisation interne du CC et règlement financier
 - Organigramme
 - Perspectives 2013
 - Y a-t-il des remarques ?



6. Rapports annuels 2012

- Secrétaire général
 - Norbert Li-Marchetti jusqu'au 24 mars. Sébastien Cottreau depuis.
 - Interim des licences
 - Mise en place de l'organigramme et des règles internes
 - Siège de la FSR à domicile puis à Lausanne
 - Urgences sportives (Camp U16, Sevens de Winterthur)
 - Kick-Off meetings
 - Relations avec l'IRB, la FIRA-AER, J+S, Swiss Olympic, Fondation antidoping,...



6. Rapports annuels 2012

- Secrétaire général
 - Base de données des membres
 - Marketing et recherche de sponsors
 - Démission et soutien à Veronika Mühlhofer
 - Remerciements
- Y a-t-il des remarques ?



6. Rapports annuels 2012

- Direction Technique Nationale
 - Carlos Verdes jusqu'au 24 mars. Mario Bucciarelli et Arnold Fries depuis.
 - Rapprochement FSR et formation J+S
 - Restructuration des staffs des équipes nationales
 - Plan stratégique
 - Collaboration avec le Centre sportif universaire de Lausanne



6. Rapports annuels 2012

- Direction Technique Nationale
 - Perspectives 2013
 - Anticipation
 - Mise en place de Suisse A
 - Efforts sur U16, U18 et U20
 - Moyens supplémentaires
 - Y a-t-il des remarques ?



6. Rapports annuels 2012

- Commission de Discipline
 - Jean-Pierre Fortin jusqu'à la fin de la saison 2011/2012. Jordan Stucker jusqu'à début octobre. Commission ad interim de membres du CC jusqu'à début décembre. Manuel Mouta depuis.
 - Année 2012
 - CHF 11'030 au 1^{er} semestre
 - CHF 17'200 au 2^{ème} semestre



6. Rapports annuels 2012

- Commission de Discipline
 - Saison 2012/2013 (à ce jour)
 - 1115 cartons jaunes
 - » 154 en LNA, 863 en LNB, 22 en LNC, 74 en 1^{ères} Ligues, 1 en U16, 21 en coupes
 - 32 cartons rouges
 - » 21 en LNA, 9 en LNB et 2 en 1^{ères} Ligues
 - Y a-t-il des remarques ?



6. Rapports annuels 2012

- Responsable de l'antidoping
 - Jean-Louis Larigaldie jusqu'à début décembre.
Matthias Herzig ad interim depuis.
 - Contrôles effectués par Antidoping Suisse en 2012
 - 12 en compétitions (urine)
 - 10 hors compétitions (sang)
 - Aucun résultat positif
 - Y a-t-il des remarques ?



6. Rapports annuels 2012

- Responsable du marketing et de la communication
 - Marketing : Vacances jusqu'au 24 mars. Paolo Branquino jusqu'à novembre. Veronika Mühlhofer depuis.
 - Communication : Martin Pütter jusqu'au 24 mars. Vacances ensuite. Veronika Mühlhofer depuis novembre



6. Rapports annuels 2012

- Responsable du marketing et de la communication
 - Développer une stratégie claire avec des priorités :
 - Amélioration des communications internes et externes
 - Recherche de nouveaux sponsors
 - Amélioration d'évènements de marketing et de communication
 - Augmenter le nombre de membres du rugby suisse
 - Mise en place du concept et du plan marketing
 - Premières signatures de contrat de partenariat



6. Rapports annuels 2012

- Responsable du marketing et de la communication
 - Objectifs 2013
 - Développer le partenariat et une nouvelle structure
 - Mettre en place des outils marketing et des outils FSR
 - Suisse Rugby Day
 - Stratégie de communication et de médias sociaux
 - Merchandising et boutique en ligne
 - Nouveau branding
 - Y a-t-il des remarques ?



6. Rapports annuels 2012

- Responsable des licences
 - Norbert Li-Marchetti jusqu'au 24 mars. Sébastien Cottreau jusqu'à août. Luc Nardin depuis.
 - A ce jour : 3'516 licences actives



6. Rapports annuels 2012

- Responsable des licences

Statistiques des Licences: 2013 seniors						
Sites Licences	Joueurs(ses) différents sur les feuilles de matchs					
	2012-2013	Saison 2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009	
Joueurs:	2138	1689	1962	1769	1586	1400
Joueuses:	244	147	149	179	157	121
Dirigeants	245	245	?	?	?	?
Arbitres:	55	55	72	73	52	56
U-16		145	1	5		
U-18		102	159	176	111	2
Statistiques des Licences: 2013 Enfants						
		Homme:		Femmes:		
U-6	31	28	3			
U-8	87	84	3			
U-10	155	151	4			
U-12	195	183	12			
U-14	198	194	4			
GRAND TOTAL	3049					



6. Rapports annuels 2012

- Responsable des licences
 - Y a-t-il des remarques ?



6. Rapports annuels 2012

- Responsable du développement du rugby féminin
 - Frédérique Meyer.
 - XV's : Carolin Reischauer et Veronika Mühlhofer
 - 06.10.2012 : Finlande-Suisse 5-15
 - 13.04.2013 : Trophée Jacques Rogge : Suisse-Belgique 5-25
 - 29.06.2013 : République tchèque-Suisse
 - 06.07.2013 : Suisse-Allemagne
 - 16.11.2013 : Suisse-République tchèque



6. Rapports annuels 2012

- Responsable du développement du rugby féminin
 - Objectifs 2013
 - Elargir le squad à 30 joueuses et ouvrir la sélection au pays entier
 - 3/4 Tests matchs IRB
 - Augmenter l'encadrement



6. Rapports annuels 2012

- 7s : Daniela Pokorny et Petra Tretter
 - 2012 : 15^{ème} de l'European Womens Sevens Series
 - 2013 : 6^{ème} de la Division A
 - Objectifs moyen et long terme
 - Equipe U21 et U18
 - Maintien Division A puis retour dans le Top12
 - Organisation d'un championnat d'Europe en Suisse
 - 250 licenciées
- Y a-t-il des remarques ?



6. Rapports annuels 2012

- Responsable des compétitions
 - Kurt Kohl.
 - Calendrier 2012/2013 fortement perturbé par la météo
 - Respect des directives du règlement des compétitions
 - Stabiliser le calendrier en 2013/2014
 - Y a-t-il des remarques ?



6. Rapports annuels 2012

- Commission Technique des Ecoles
 - Vacances jusqu'à décembre (Cédric Borgeal en interim). Eric Lefebvre depuis.
 - Ojectifs 2013
 - Rendre crédibles les championnats U16 et U18. Créer un championnat U14.
 - Renforcer la structure et développer la CTE notamment au sein de NSRV
 - Remise à niveau des règlements et des formulaires
 - Y a-t-il des remarques ?



6. Rapports annuels 2012

- Commission des arbitres
 - Jean-Louis Larigaldie jusqu'à la fin de la saison 2011/2012. Malcolm Cotton depuis.
 - 1^{ère} année. Beaucoup de travail et d'emails.
 - Communication améliorée malgré un déficit de français
 - Désignations mensuelles
 - Inconstance du nombre d'arbitres disponibles. 95% de matchs couverts par des arbitres officiels.
 - 9 nouveaux arbitres dont 7 motivés à être actifs



6. Rapports annuels 2012

- Commission des arbitres
 - Nouveau protocole des arbitres
 - Objectifs 2013
 - Améliorer le niveau général des arbitres. Organiser plus de stages et de supervision.
 - Inciter activement les clubs à fournir de nouveaux arbitres.
 - Carton blanc
 - Y a-t-il des remarques ?



6. Rapports annuels 2012

- Commission de recours
 - Leo Longauer.
 - 2 cas traités en 2012
 - Déjà 7 en 2013 – en raison des nouveaux règlements.
 - Il faut améliorer la communication arbitres-clubs-FSR
 - Tendance inquiétante à remettre en question les décisions de la FSR en général.
 - Y a-t-il des remarques ?



6. Rapports annuels 2012

- Responsable médical
 - Vacances jusqu'à l'été. Boris Gojanovic depuis.
 - Simple prise de connaissance en 2012
 - Peu de temps en raison des nouvelles responsabilités à Macolin.
 - Prestations offertes par Macolin sont limitées mais le concept doit être étudiés avec la DTN.
 - Excuse pour l'absence à l'AD.
 - Y a-t-il des remarques ?



7. Approbation des rapports annuels 2012

- Y a-t-il des remarques ?
- Vote



8. Comptes de l'exercice 2012

a. Rapport du trésorier

- [Lien](#)
- Y a-t-il des remarques ?



8. Comptes de l'exercice 2012

b. Rapport de l'organe de révision

- [Lien](#)
- Y a-t-il des remarques ?



8. Comptes de l'exercice 2012

- c. Approbation des comptes de l'exercice 2012
 - Y a-t-il des remarques ?
 - Vote

- d. Décharge du Comité Central et du Trésorier
 - Y a-t-il des remarques ?
 - Vote



9. Désignation de l'organe de révision sur les comptes 2013

- Le Comité Central propose de garder CONTAFIN Treuhand- und Revisions AG sous réserve qu'ils acceptent.
- Y a-t-il des remarques ?
- Vote



10. Election du secrétaire général

- Sébastien Cottreau a démissionné au 15 juin 2013
- Un appel à candidature a été effectué avec délai au 12 juin 2013
- Veronika Mühlhofer est l'unique candidate. Elle est soutenue par le Comité Central.
- Présentation de Veronika Mühlhofer
- Y a-t-il des remarques ?
- Vote



11. Motions

- a. Comité Central : Suppression des play-offs en LNA
 - Argumentaire
 - Calendrier chargé
 - Libérer des plages pour le Sevens
 - Y a-t-il des remarques ?
 - Vote



11. Motions

b. Comité Central : Modification du coût des licences

– Proposition

CATÉGORIE	ACTUELLEMENT	NOUVEAU SYSTÈME	AUGMENTATION CHF 10
Joueur/se senior	CHF 40	CHF 40	CHF 50
Joueur/se Ecole de rugby (U14 et plus jeune)	CHF 40	CHF 20	CHF 25
Joueur/se de structure inscrite que dans le rugby scolaire, universitaire ou corporatif	-	CHF 0	CHF 0
Licences collectives pour le rugby scolaire ou Oldies	-	CHF 0	CHF 0
Xs / Beach / Touch	-	-	-
Dirigeant	CHF 40	CHF 0	CHF 0
Entraîneur	CHF 40	CHF 0	CHF 0
Arbitre	CHF 40	CHF 0	CHF 0



11. Motions

b. Comité Central : Modification du coût des licences

- Facturation uniquement des licences des joueurs qui ont été inscrit au moins 1 fois sur une feuille de match dans l'année. Facturation semestrielle.
- Y a-t-il des remarques ?
- Vote



11. Motions

c. Comité Central : Augmentation des indemnités d'arbitrage

NIVEAU	ACTUELLEMENT	PROPOSITION
LNA	CHF 70	CHF 100
LNB	CHF 50	CHF 60
LNC	CHF 40	CHF 50
LNF	CHF 40	CHF 50
1L	CHF 40	CHF 40
U16 et U18	CHF 20	CHF 40
Coupe sauf finale (50% par équipe)	CHF 50	CHF 80
Arbitre assistant	50%	50%



11. Motions

c. Comité Central : Augmentation des indemnités d'arbitrage

- Argumentaire
 - Pas d'indexation depuis plus de 10 ans
 - Incitation pour les nouveaux arbitres
- Y a-t-il des remarques ?
- Vote



11. Motions

- d. ASR Morges : Création d'une commission des ressources humaines
- Argumentaire
 - Lacune d'organisation qui met en péril les structures fragiles. La FSR doit faire preuve de discernement pour utiliser les ressources des clubs
 - Recommandation du CC : Refuser
 - Y a-t-il des remarques ?
 - Vote



11. Motions

- e. AVR : Stop aux procurations
- Refuser les procurations. Exceptionnellement une région peut en accepter une. Licence active obligatoire
 - Argumentaire
 - De nombreux clubs ne se déplacent pas pour les 3 séances annuelles. Leur participation est la garantie de la survie du rugby suisse.
 - Pas de recommandation du CC
 - Y a-t-il des remarques ?
 - Vote



11. Motions

- f. AVR : Droit de vote (partiel) pour les écoles de rugby et clubs formateurs
- Dès 2013/2014
 - Statuts, comité et comptes financiers indépendants
 - Droit de vote pour les questions de formation
- Proposition du CC : Retrait de la motion par l'AVR
- Y a-t-il des remarques ?
- Vote



11. Motions

- g. AVR : Aide financière lors de manifestations pour les associations/clubs organisateurs
- 50% des cotisations des licences des écoles de rugby gérées par la CTE pour être redistribuée aux organisateurs d'évènements selon une clef à définir sur la base d'un dossier.
- Recommandation du CC : Refus
- Y a-t-il des remarques ?
- Vote



11. Motions

h. Nyon RC : règlement sur les équipes réserves

- Supprimer dans le règlement des compétitions
 - L'obligation que l'équipe réserve évolue en 1^{ère} ligue.
 - L'interdiction qu'un joueur puisse être inscrit dans 2 matchs de Ligue Nationale le même week-end
- Proposition du CC : Retrait de la motion par Nyon RC et intégration dans le RdC.
- Y a-t-il des remarques ?
- Vote



11. Motions

i. DTN : Augmentation des joueurs éligibles pour l'équipe nationale

- Eligibilité selon IRB: Suisse, né en Suisse, parent ou grand-parent né en Suisse, 36 mois de résidence.
- Restriction du nombre de joueurs éligibles sur une feuille de match
- Sanction : Forfait. Contrôle par la CD.



11. Motions

i. DTN : Augmentation des joueurs éligibles pour l'équipe nationale

Nombre joueurs sur la feuille de match	15	16	17	18	19	20	21	22
Saison 2013-2014: 30% joueurs éligibles par équipe	4	4	5	5	5	6	6	6
Saison 2014-2015: 35% joueurs éligibles par équipe	5	5	5	6	6	7	7	7
Saison 2015-2016: 40% joueurs éligibles par équipe	6	6	6	7	7	8	8	8
Saison 2016-2017: 45% joueurs éligibles par équipe	6	7	7	8	8	9	9	9
Saison 2017-2018: 50% joueurs éligibles par équipe	7	8	8	9	9	10	10	11

- Y a-t-il des remarques ?
- Vote



11. Motions

j. DTN : Accréditation des entraîneurs

- A partir de la saison 2017/2018, chaque équipe devra être entraînée par un entraîneur accrédité par la DTN

Niveau de formation J&S	Niveau IRB	Accréditation FSR	Catégorie de joueurs
Moniteur de base		FSR 1	U10, U8, U6
Consolidation	IRB N1		U10, U8, U6
Educateur		FSR 2	U14, U12, U10, U8, U6
Entraîneur N1			U18, U16, U14, U12, U10, U8, U6
Entraîneur N2	IRB N2	FSR 3	LNF et 1 ^{ère} Lignes
Entraîneur de la relève		FSR 4	LNA, LNB et LNC

- Y a-t-il des remarques ?
- Vote



11. Motions

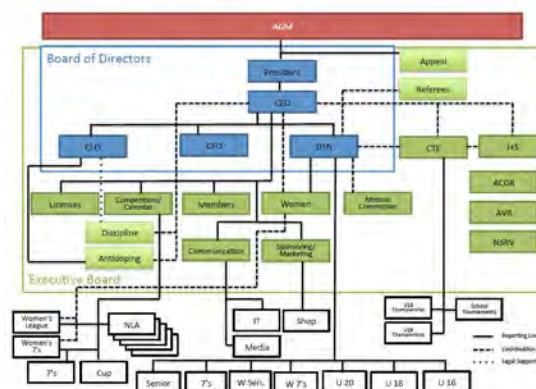
k. DTN : Avertissements et expulsions

- Nouvelle rédaction du RdC et introduction du carton blanc
- Y a-t-il des remarques ?
- Vote



12. Présentations

a. Organigramme





12. Présentations

- b. Modification du règlement des compétitions

- c. Cartons blancs

- d. Informations de J+S



13. Approbations

- a. Sanctions et barèmes des amendes

- b. Art. 7 du Règlement des Finances



14. Budget 2013

a. Présentation du trésorier

- [Lien](#)
- Y a-t-il des remarques ?
- Vote



15. Nouvelles adhésions

- Baar Panthers RFC, Rugby Bombers Zug et RC Zug ont disparu pour créer **Zug RC** avec 2 équipes.
 - Vote
- Eric Planes a créé le **Cercle des Anciens Internationaux du Rugby Suisse (CAIRS)**.
Présentation au CC. Pas de droit de vote à l'AD.
 - Vote



16. Remise des trophées

- LNF : **Luzern Dangels**
- LNA : Finale ce jour Hermance RRC – Nyon RC
- LNB : A venir
- LNC : **Albaladejo RC Lausanne**
- 1^{ère} ligue : Finale à venir entre
 - Est : Rugby Union Zürich
 - Ouest : A venir
- U18 : **ACGR U18**
- U16 : A venir
- Swiss Super Sevens Womens : **Luzern Dangels**
- Swiss Super Sevens Seniors : Ce jour à Dorigny
- Coupe de Suisse et Coupe FSR : A venir. Finale le 6 juillet à Avusy



17. Synoptique Saison 2013/2014



17. Clôture

Merci pour votre attention

Bonne fin de saison

Bon début de saison prochaine